

Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3

Deuxième trimestre 2025

(non auditées)

Pour plus d'informations : Relations Investisseurs 1-866-517-5455 relationsinvestisseurs@bnc.ca

Notes à l'intention des utilisateurs

- 1) Le document «Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » n'a pas été audité et doit être lu en parallèle avec le Rapport annuel 2024. Tous les montants sont présentés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.
- 2) Les informations fournies dans ce document sont soumises aux mêmes processus de revue interne et de contrôle interne que les informations fournies par la Banque pour ses rapports financiers.
- 3) Les informations financières sont disponibles dans le Rapport aux actionnaires pour le deuxième trimestre de 2025 ainsi que dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse <u>bnc.ca.</u> Les données pour les périodes comparatives sont également disponibles sur le site Internet de la Banque.
- 4) Le 3 février 2025, la Banque a conclu l'acquisition de CWB. Les expositions de CWB ont été consolidés à partir de la date de clôture et sont inclues dans le présent document « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 ». Consulter la section « Acquisition » pour de plus amples renseignements sur l'incidence de l'acquisition de CWB.
- 5) La façon dont la Banque gère son capital et ses liquidités lui est propre et les IFRS ne prescrivent pas un mode de calcul en particulier. Ces mesures sont calculées selon différentes lignes directrices ou préavis du BSIF, lesquels se fondent sur les normes, recommandations et bonnes pratiques du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), tel que présenté dans le tableau suivant.

Ligne directrice ou préavis du BSIF	Mesure
Normes de fonds propres	Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)
	Ratio des fonds propres de catégorie 1
	Ratio du total des fonds propres
	Fonds propres CET1
	Fonds propres de catégorie 1
	Fonds propres de catégorie 2
	Total des fonds propres
	Actif pondéré en fonction des risques
	Exposition maximale au risque de crédit selon les catégories d'actifs de Bâle
Exigences de levier	Ratio de levier
	Exposition totale
Capacité totale d'absorption des pertes	Indicateurs clés – Exigences de TLAC
(Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)	TLAC disponible
	Ratio TLAC
	Ratio de levier TLAC
Normes de liquidité	Portefeuille d'actifs liquides
	Actifs grevés et actifs non grevés
	Ratio de liquidité à court terme (<i>Liquidity Coverage Ratio</i> ou LCR)
	Actifs liquides de haute qualité (<i>high-quality liquid assets</i> ou HQLA)
	Entrées/sorties et sorties nettes de trésorerie
	Ratio structurel de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio ou NSFR)
	Éléments de financement stable disponible
	Éléments de financement stable exigé
Banques d'importance systémique mondiale (BISM) –	Indicateurs BISM
Obligations redditionnelles	

6) Pour certains formats de tableaux prescrits où les éléments de lignes ou de colonnes ont des montants nuls, ces éléments n'ont pas été présentés.

Table des matières

Emplacement des informations du Pilier 3	page 4
Vue d'ensemble de la gestion du risque, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	
KM1 – Indicateurs clés	page 5
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC	page 6
AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	page 7
Comparaison entres les APR modélisés et les APR standards	
CMS1 – Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque	page 8
CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs	pages 9-10
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	
LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	page 11
LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	page 12
Composition des fonds propres et de la TLAC	
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	pages 13-1
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	pages 16-1
TLAC1 – Composition de la TLAC	page 18
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	page 19
Ratio de levier	
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	page 20
LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun	page 21
Risque de crédit	
RC1 – Qualité du crédit des actifs	page 22
RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut	page 23
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 24
Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)	pages 25-2
Exposition nette au risque de crédit en cas de défaillance à l'international (portefeuilles autres que particuliers)	page 27
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	pages 28-2
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	pages 30-3
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 34-3
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit	page 40
NI – Expositions au risque de crédit - Backtesting	page 41
Risque de crédit de contrepartie	1.00
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche	page 42
RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	page 43
RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 44-4
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC)	page 48
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	page 49
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)	page 50
Titrisation	page 50
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	pages 51-5
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	pages 53-5-
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire	pages 55-5
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur	pages 57-56
Risque de marché	pages 37-36
RM1 – Risque de marché selon l'approche standard	page 59
Risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit	page 37
CVA3 – Approche standard pour l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)	page 60
CVA4 – État des flux des APR pour les expositions au risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)	
Mesures de contrôle macroprudentiel	page 61
CCyB1 – Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la Banque	page 62
Glossaire	page 62 page 63
O(V)33GII G	page 03

Emplacement des informations du Pilier 3

			l I	Pages
		Rapport aux	Rapport	Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et
		actionnaires (1)	annuel 2024 ⁽¹⁾	informations du Pilier 3
Vue d'ensemble de la gestion du risque, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe de consolidation) KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC (au niveau du groupe de résolution) APA – Approche de la gestion des risques de la banque		65 à 86, 88, 93 à 97, 201 et 202	5
Comparaison entre les APR modélisés et les APR	AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR) CSM1 – Comparaison entre les APR modélisés et les PAR calculés selon l'approche standard au niveau du risque			7 8
standards	CSM2 – Comparaison entre les APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs			9 et 10
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	111 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementation et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires 112 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires 11A – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions		113 et 115	11 12
	PV1 – Ajustements de valorisation prudentiels (AVP)		5.0.	
	CC1 – Composition des fonds propres réglementaires CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan			13 à 15 16 et 17
Composition dos fondo proposa et de la TLAC	CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles	I	I nformation disponible sur le site Internet de la Banque, à l'ac	dresse <u>bnc.ca</u> .
Composition des fonds propres et de la TLAC	TLAC1 – Composition de la TLAC			18
1	TLAC2 – Entité de sous-groupe important - rang de créancier au niveau de l'entité juridique TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique		5.0.	19
Ratio de levier	LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier			20
Ratio de leviei	IR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun		(5) (0, 1,70) 00	21
1	RCA – Informations générales sur le risque de crédit RC1 – Qualité du crédit des actifs		65 à 69 et 78 à 82	22
1	RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut			23
i	RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs		84, 85, 115, 116, 179, 180 et 183 à 191	25 à 27, 23 (2), 24 (2) et 27 (2)
i	RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)		85 à 87, 176, 198 et 200	24
1	RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit		81 et 82	29
Risque de crédit	RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)			28 et 29
1	RC5 – Approche standard • Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI		56, 69, 70, 78 à 83 et 87	30 à 33 30 à 39, 41 et 41 ⁽³⁾ à 46 ⁽³⁾
i	RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)		30, 03, 70, 70 a 03 et 07	34 à 39
i	RC7 - NI - Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR)		s.o. (impact négligeable)	
i	RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille			40 41 ⁽³⁾ à 46 ⁽³⁾
1	RC) = M - Controle ex-post de la productine de delau (FO) par portetenne RC10 = M - Financement spécialisé selon l'approche de classement		S.O.	41 440
	RCCA – Informations qualitatives sur le risque de crédit de contrepartie (RCC)		85, 86, 103 et 198 à 201	
i	RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit contrepartie (RCC) par approche RCC3 – Approche standard - Exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques			42 43
I	RCC3 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portereuille et per pouteure et par pouteure et par pouteur de la fact. RCC4 – NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portereuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)			43 44 à 47
Risque de crédit de contrepartie	RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC)			48
1	RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit			49
1	RCC7 – États des flux d'APR pour les expositions au risque de crédit de contrepartie selon la méthode des modèles internes (MMI) RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)		S.O.	50
	TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation		53, 54, 56, 78 à 82, 153, 191, 192 et 224 à 228	50
I	TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire			51 et 52
Titrisation	11TR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation 11TR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire			53 et 54 55 et 56
1	TITRA – Expositions de titisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associees unique agissant comme nivestisseur TITRA – Expositions de titisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associes somque agissant comme nivestisseur			57 et 58
	LIQ1 – Ratio de liquidité à court terme (LCR)	38 et 39	99 et 100	
Liquidité	LIQ2 – Ratio de liquidité à long terme (NSFR) LIQA – Gestion du risque de liquidité	39 à 41	100 à 102 95 à 102	
	REMA – Politique de rémunération		778 102	
Rémunération	REM1 – Rémunération attribuée au cours de l'exercice	Ces informations s	ont incluses dans la Circulaire 2024, disponible sur le site In	ternet de la Banque, à l'adresse
 	REM2 – Paiements spéciaux REM3 – Rémunération différée		bnc.ca.	
Actifs grevés et non grevés	NEMO - Retilisgravés et non gravés	37 et 38	98 et 99	
Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire	Communication du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (RTIPB)	36	93 et 94	
i	ORA – Informations générales qualitatives sur le cadre du risque opérationnel des banques OR1 – Pertes historiques		104 et 105	65 ⁽³⁾
Risque opérationnel	ON2 - Indicateur d'activité et sous-composantes			66 ⁽³⁾
I	OR3 – Exigences minimales de fonds propres au titre du risque opérationnel			67 ⁽³⁾
1	RMA – Informations qualitatives générales requises sur le risque de marché RM1 – Risque de marché selon l'approche standard		88 à 93	59 59
Risque de marché	RM1 – RISQUE de linatrie seun i approche Standaur RM8 – Informations qualitatives pour les banques utilisant l'approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI)			27
	RM2 – Risque de marché pour les banques utilisant MMI		5.0.	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	CVAA – Informations qualitatives générales requises sur l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		93	
	CVA1 – Formule réduite de l'approche de base à l'égard du risque lié au CVA (BA-CVA) CVA2 – Formule complète de l'approche de base à l'égard du risque lié au CVA (BA-CVA)		5.0.	
Risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit	CVAB – Informations qualitatives pour les banques utilisant l'approche standard pour les exigences de fonds propres CVA (SA-CVA)		93	
moque ne a rajustement de l'évaluation de crédit				60
moque ne a rajustement de l'evaluation de ciedit	CVA3 – Approche standard pour le CVA (SA-CVA)		l l	
nosque de a i ajustement de l'evaluation de ciedit		26 ⁽⁴⁾ et 27 ⁽⁴⁾		61

s.o. Sans objet (1) Ce document est disponible à l'adresse <u>bnc.ca</u>, à la page *À propos de nous > Investisseurs*.

⁽²⁾ Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires – Deuxième trimestre 2025 » disponible à l'adresse bnc.ca, à la page À propos de nous » Investisseurs » résultats-trimestriels.

⁽³⁾ Ces pages se retrouvent dans le document

⁽⁴⁾ Ces pages se retrouvent dans le Rapport aux actionnaires pour le premier trimestre de 2025 disponible à l'adresse bnc.ca, à la page À propos de nous > Investisseurs > résultats-trimestriels.

KM1 – Indicateurs clés

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu des indicateurs réglementaires prudentiels de la banque.

		T2 2025	T1 2025	T4 2024	T3 2024	T2 2024
		a	b	С	d	e
	Fonds propres disponibles (montants)					
1	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	24 514	20 141	19 321	18 705	18 009
2	Fonds propres de catégorie 1	27 603	22 986	22 470	21 855	21 159
3	Total des fonds propres	30 930	25 433	24 001	23 432	22 702
	Actifs pondérés en fonction du risque (montants)					
	Total des actifs pondérés en fonction du risque (APR)	182 772	148 464	140 975	138 918	136 115
4a	Total des actifs pondérés en fonction du risque (avant plancher)	182 772	148 464	140 975	138 918	136 115
	Ratios des fonds propres fondés sur le risque en pourcentage des APR					
	Ratio de fonds propres CET1 (%)	13,4%	13,6%	13,7%	13,5%	13,2%
	Ratio de fonds propres CET1 (%) (avant plancher)	13,4%	13,6%	13,7%	13,5%	13,2%
	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	15,1%	15,5%	15,9%	15,7%	15,5%
	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%) (avant plancher)	15,1%	15,5%	15,9%	15,7%	15,5%
	Ratio du total des fonds propres	16,9%	17,1%	17,0%	16,9%	16,7%
7b	Ratio du total des fonds propres (%) (avant plancher)	16,9%	17,1%	17,0%	16,9%	16,7%
	Exigences supplémentaires au titre de la réserve de fonds propres CET1 en pourcentage des APR					
	Exigence au titre de la réserve de conservation de fonds propres (2,5 % à partir de 2019) (%)	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
	Exigence relative à la réserve contracyclique (%)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
	Exigences supplémentaires des BISm et/ou des BISi (%)	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
11	Total des exigences au titre de la réserve spécifique de fonds propres CET1 (%) (ligne 8 + ligne 9 + ligne 10)	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%
12	Fonds propres CET1 disponibles après satisfaction des exigences minimales de fonds propres de la banque (%)	8,7%	8,7%	8,3%	8,1%	7,9%
	Ratio de levier de Bâle III					
	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier de Bâle III	585 319	534 461	511 160	499 963	484 467
14	Ratio de levier de Bâle III (%) (ligne 2 / ligne 13)	4,7%	4,3%	4,4%	4,4%	4,4%

KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant fournit un résumé concernant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible et les exigences de TLAC appliquées.

		2025		2024			
		T2	T1	T4	T3	T2	
				a			
1	Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	51 508	46 331	44 040	41 295	41 095	
2	APR totaux au niveau du groupe de résolution	182 772	148 464	140 975	138 918	136 115	
3	Ratio de TLAC: TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	28,2%	31,2%	31,2%	29,7%	30,2%	
4	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	585 319	534 461	511 160	499 963	484 467	
5	Ratio de levier TLAC: TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)	8,8%	8,7%	8,6%	8,3%	8,5%	
68	L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC					l .	
	s'applique-t-elle?	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
6t	L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC					l .	
	s'applique-t-elle?	Non	Non	Non	Non	Non	
60	Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus					l .	
Ī	et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui				[
Ī	serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	S.O.	S.O.	S.O.	s.o.	s.o.	

AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu du total des APR figurant au dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur le risque. Une décomposition plus fine des APR est présentée dans les parties suivantes.

		T2 2025	T1 2025	T4 2024	T3 2024	T2 2024	T2 2025
		a	b	b	b	b	С
		APR	APR	APR	APR	APR	Exigence minimale de fonds propres (1)
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	143 707	113 425	108 109	107 307	103 361	11 497
2	Dont : approche standard (AS)	62 000	33 085	29 964	29 533	28 450	4 960
3	Dont : approche fondée sur les notations internes « fondation » (FIRB)	11 920	12 574	11 752	11 733	11 507	954
4	Dont : approche des critères de classement de l'autorité de contrôle	-	-	-	-	-	-
5	Dont : approche fondée sur les notations internes « avancée » (AIRB)	69 787	67 766	66 393	66 041	63 404	5 583
6	Risque de crédit de contrepartie (RCC)	5 503	5 874	5 456	4 919	5 084	440
7	Dont : approche standard appliquée au risque de crédit de contrepartie (AS-RCC)	3 635	3 893	3 503	3 010	3 059	291
8	Dont : méthode des modèles internes (MMI)	-	-	-	-	-	-
9	Dont : autres RCC	1 868	1 981	1 953	1 909	2 025	149
10	Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	1 139	1 116	989	1 086	885	91
11	Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	1 006	940	910	854	843	80
12	Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	-	-	-	-	-	-
13	Risque de règlement	16	21	5	8	8	1
14	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	1 118	1 240	1 343	1 183	1 135	89
15	Dont : approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	-	-	80	80	80	-
16	Dont : approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), dont approche fondée						
	sur les évaluations internes (IAA)	843	945	923	817	809	67
17	Dont : approche standard de la titrisation (SEC-SA)	275	295	340	286	246	22
18	Risque de marché	10 150	9 084	7 940	8 004	9 641	812
19	Dont : approche standard (AS)	10 150	9 084	7 940	8 004	9 641	812
20	Dont : approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI)	-	-	-	-	-	-
21	Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire (2)	-	62	62	62	-	-
22	Risque opérationnel	16 964	14 875	14 523	14 168	13 811	1 357
23	Montants inférieurs aux seuils de déduction (soumis à une pondération du risque de 250 %)	3 169	1 827	1 638	1 327	1 347	254
24	Plancher d'APR appliqué	67,5%	67,5%	67,5%	67,5%	67,5%	-
25	Ajustement au moyen du plancher (avant application du plafond transitoire)	-	-	-]	-	-	-
26	Ajustement au moyen du plancher (après application du plafond transitoire)	_	_	_	-	_	_
27	Total (1+6+10+11+12+13+14+18+21+22+23+26)	182 772	148 464	140 975	138 918	136 115	14 621

⁽¹⁾ Le capital minimum requis est égal à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

⁽²⁾ De T3 2024 à T1 2025, suite à l'entente visant l'acquisition de la Banque canadienne de l'Ouest (CWB), les actions ordinaires de CWB que la Banque détenait avaient été transférées d'un portefeuille de négociation à un portefeuille bancaire.

CMS1 – Comparaison entre les APR modélisés et les APR calculés selon l'approche standard au niveau du risque

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants comparent les APR calculés selon l'approche standard intégrale aux APR modélisés que la banque est autorisée par le BSIF à utiliser conformément au dispositif de Bâle. Les informations communiquées fournissent également le montant des APR calculé selon l'approche standard intégrale qui sert de fondement au plancher d'APR.

			T2 2	025			T1 2	2025	
		a	b	С	d	a	b	С	d
			AF	PR			A	PR	
		APR pour les		(a+b)	APR calculés selon	APR pour les		(a+b)	APR calculés selon
		approches		Total des APR réels	l'approche	approches	APR pour les	Total des APR réels	l'approche
		modélisées que	portefeuilles		standard intégrale	'	portefeuilles	, ,	standard intégrale
		les BISi ont	utilisant des	les BISi déclarent			utilisant des		
		l'autorisation	approches	•	comme fondement		approches	-	comme fondement
		d'utiliser	standards	actuelles)	du plancher d'APR)	d'utiliser	standards	actuelles)	du plancher d'APR)
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	81 707	62 000	143 707	202 496	80 340	33 085	113 425	167 279
2	Risque de crédit de contrepartie	4 452	1 051	5 503	20 128	4 743	1 131	5 874	14 930
3	Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		1 139	1 139	1 139		1 116	1 116	1 116
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	-	1 118	1 118	1 118	-	1 240	1 240	1 240
5	Risque de marché	_	10 150	10 150	10 150	-	9 146	9 146	9 146
6	Risque opérationnel		16 964	16 964	16 964		14 875	14 875	14 875
7	APR résiduels		4 191	4 191	4 191		2 788	2 788	2 788
8	Total	86 159	96 613	182 772	256 186	85 083	63 381	148 464	211 374

			T4 2	024			T3 :	2024	
		a	b	С	d	a	b	С	d
			AF	PR			A	.PR	
		APR pour les		(a+b)	APR calculés selon	APR pour les		(a+b)	APR calculés selon
		approches	•	Total des APR réels				Total des APR réels	
		modélisées que	portefeuilles	(cà-d. APR que	standard intégrale		portefeuilles	(cà-d. APR que	standard intégrale
		les BISi ont	utilisant des				utilisant des		,
		l'autorisation	approches		comme fondement				comme fondement
		d'utiliser	standards	actuelles)	du plancher d'APR)	d'utiliser	standards	actuelles)	du plancher d'APR)
1	Risque de crédit (à l'exclusion du risque de crédit de contrepartie)	78 145	29 964	108 109	159 985	77 774	29 533	107 307	159 434
2	Risque de crédit de contrepartie	4 395	1 061	5 456	13 527	3 910	1 009	4 919	12 778
3	Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		989	989	989		1 086	1 086	1 086
4	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	80	1 263	1 343	1 343	80	1 103	1 183	1 183
5	Risque de marché	-	8 002	8 002	8 002	-	8 066	8 066	8 066
6	Risque opérationnel		14 523	14 523	14 523		14 168	14 168	14 168
7	APR résiduels		2 553	2 553	2 553		2 189	2 189	2 189
8	Total	82 620	58 355	140 975	200 922	81 764	57 154	138 918	198 904

CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants comparent les APR calculés selon l'approche standard (AS) pour tenir compte du risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs avec les APR correspondants calculés selon les approches que la banque est autorisée à utiliser conformément au dispositif de Bâle pour risque de crédit (y compris les approches standards et NI pour risque de crédit).

	'		T2 2	2025			T1 2	2025	
		а	b	С	d	a	b	С	d
			Α	PR			APR		
					APR calculés				APR calculés
				(a+b)	selon l'approche			(a+b)	selon l'approche
		APR pour les		Total des APR	standard	APR pour les		Total des APR	standard
		approches			intégrale	approches	APR pour les		
		modélisées que	•	,	(cà-d. utilisés	modélisées que	portefeuilles	,	
		les BISi ont		les BISi déclarent	comme	les BISi ont		les BISi déclarent	
		l'autorisation		comme exigences	fondement du	l'autorisation		comme exigences	
		d'utiliser	standards	actuelles)	plancher d'APR)	d'utiliser	standards	actuelles)	plancher d'APR)
1	Emprunteurs souverains	1 734	2 573	4 307	3 701	1 558	2 251	3 809	3 312
	Dont : catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS	1 531	2	1 533	1 130	1 378	1	1 379	1 052
2	Banques et autres institutions financières	1 338	4 996	6 334	9 220	1 480	3 956	5 436	6 162
3	Obligations sécurisées	91	-	91	483	102	-	102	133
4	Actions	-	3 205	3 205	3 205	-	4 257	4 257	4 257
5	Créances achetées	-	-	_	-	-	-	-	-
6	Entreprises	53 407	33 511	86 918	116 317	52 778	10 929	63 707	91 328
	Dont : soumises à l'approche NI fondation	10 491	-	10 491	24 829	10 992	-	10 992	24 555
	Dont : soumises à l'approche NI avancée	42 916	-	42 916	57 977	41 786	-	41 786	55 844
7	Clientèle de détail	19 223	12 525	31 748	50 633	18 534	6 712	25 246	43 855
	Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	8 427	31	8 458	8 986	7 968	-	7 968	8 645
	Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	3 475	5 376	8 851	12 187	3 398	1 638	5 036	8 328
	Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	7 321	7 118	14 439	29 460	7 168	5 074	12 242	26 882
8	Financement spécialisé	5 914	-	5 914	13 747	5 888	-	5 888	13 252
	Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	_	_	_	-	-	_	_	-
9	Autres	-	5 190	5 190	5 190	-	4 980	4 980	4 980
10	Total	81 707	62 000	143 707	202 496	80 340	33 085	113 425	167 279

CMS2 – Comparaison des APR modélisés et standards pour risque de crédit au niveau de la catégorie d'actifs (suite)

			T4 2	2024			T3 2	2024		
		a	b	С	d	a	b	С	d	
			Α	PR			APR			
					APR calculés				APR calculés	
				(a+b)	selon l'approche			(a+b)		
		APR pour les		Total des APR	standard	APR pour les		Total des APR		
		approches modélisées que	APR pour les portefeuilles		intégrale (cà-d. utilisés	approches modélisées que	APR pour les portefeuilles		intégrale (cà-d. utilisés	
		les BISi ont		les BISi déclarent	comme	les BISi ont		les BISi déclarent	,	
		l'autorisation		comme exigences	fondement du	l'autorisation		comme exigences	fondement du	
		d'utiliser	standards	-	plancher d'APR)	d'utiliser	standards		plancher d'APR)	
1	Emprunteurs souverains	1 351	1 389	2 740	2 389	1 324	1 250	2 574	2 352	
	Dont : catégorisés comme BMD/ESP selon l'AS	1 256	1	1 257	995	1 217	1	1 218	1 093	
2	Banques et autres institutions financières	1 237	3 269	4 506	5 158	1 209	3 356	4 565	5 211	
3	Obligations sécurisées	106	-	106	128	140	-	140	148	
4	Actions	_	4 004	4 004	4 004	_	4 020	4 020	4 020	
5	Créances achetées	-	-	-	-	-	-	-	-	
6	Entreprises	51 723	10 006	61 729	88 059	51 730	9 785	61 515	87 781	
	Dont : soumises à l'approche NI fondation	10 409	-	10 409	23 497	10 383	-	10 383	24 073	
	Dont : soumises à l'approche NI avancée	41 314	_	41 314	54 556	41 347	-	41 347	53 923	
7	Clientèle de détail	17 874	6 394	24 268	42 765	17 435	6 209	23 644	42 773	
	Dont : expositions renouvelables admissibles sur la clientèle de détail	7 304	_	7 304	8 088	6 513	-	6 513	7 743	
	Dont : autres expositions sur la clientèle de détail	3 449	1 586	5 035	8 265	3 739	1 643	5 382	8 219	
	Dont : hypothèques résidentielles de la clientèle de détail	7 121	4 808	11 929	26 412	7 183	4 566	11 749	26 811	
8	Financement spécialisé	5 854	_	5 854	12 580	5 936	_	5 936	12 236	
	Dont : immobilier de rapport et immobilier commercial à forte volatilité	_	_	_	_	-	_	_	_	
9	Autres	_	4 902	4 902	4 902	_	4 913	4 913	4 913	
10	Total	78 145	29 964	108 109	159 985	77 774	29 533	107 307	159 434	

LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (1)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant permet aux utilisateurs d'identifier les différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire (colonnes a et b) et la correspondance entre la ventilation des montants inscrits dans les états financiers de la banque (lignes) et les catégories de risques réglementaires (colonnes c à g).

	T2 2025								
	a	b	С	d	e	f	g		
		Valeurs comptables				V	aleurs comptables des éléments ⁽²⁾		
	Valeurs comptables	sur le périmètre de		Soumis au cadre du	Soumis aux		Non soumis aux exigences de		
	d'après les états	consolidation	Soumis au cadre du	risque de crédit de	dispositions relatives	Soumis au cadre du	fonds propres ou soumis à		
	financiers publiés	réglementaire	risque de crédit	contrepartie	à la titrisation	risque de marché	déduction des fonds propres		
Actif									
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	31 422	31 422	31 422	-	-	877	_		
Valeurs mobilières									
À la juste valeur par le biais du résultat net	133 092	136 170	2 763	-	-	133 407	_		
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	20 101	27 357	27 321	-	36	_	_		
Au coût amorti	15 450	15 450	12 453	-	2 997		_		
	168 643	178 977	42 537	-	3 033	133 407	_		
Valeurs mobilières acquises en vertu de convention de									
revente et valeur mobilières empruntées	20 836	20 627	-	20 627	-		_		
Prêts									
Hypothécaires résidentiels	108 507	66 145	66 145	_	_	_	_		
Aux particuliers	47 533	47 533	47 533	-	-	-	_		
Créances sur cartes de crédit	2 835	2 835	2 722	-	-	_	113		
Aux entreprises et aux administrations publiques	128 791	128 791	128 770	-	21	14 004	_		
	287 666	245 304	245 170	-	21	14 004	113		
Provisions pour pertes de crédit	(1 938)	(1 938)	(186)	-	-	_	(1 752)		
	285 728	243 366	244 984	-	21	14 004	(1 639)		
Autres									
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	13 649	16 461		16 461	-	12 530	_		
Immobilisations corporelles	2 127	2 127	2 127	-	-	-	- 0.407		
Goodwill	3 081	3 187	-	-	-	-	3 187		
Immobilisations incorporelles Autres actifs	1 870 8 838	1 518 9 235	8 800	-	-	_	1 518 435		
Autres actifs	29 565	32 528	10 927	16 461	_	12 530	5 140		
Total actif	536 194	506 920	329 870	37 088	3 054	160 818	3 501		
Passif	330 134	300 320	323 010	37 000	3 034	100 010	3 301		
Dépôts	387 974	387 974	_	_	_	33 697	354 277		
Autres	307 374	301 314				33 031	334 211		
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	13 871	13 871	_	_	_	13 871	_		
• •	13 07 1	13 07 1	_	_	_	13 0/ 1	_		
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu	40 984	43 172		43 172					
de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	40 984 18 096	14 826		14 826	_	17 264	3 270		
Passifs relatifs à des créances cédées	29 403	14 020	_ [14 020	_	17 204	3 2 7 0		
Autres passifs	10 139	11 350	_ [_	_	11 350		
nutres pussits	112 493	83 219	_	57 998	_	31 135	14 620		
Dette subordonnée	2 822	2 822	_	- 1	_		2 822		
Total passif	503 289	474 015	_ 1	57 998	_	64 832	371 719		
	303 209		-	31 330	-		3/1/19		

⁽¹⁾ Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances.

⁽²⁾ Les montants des colonnes c à g ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b, certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

⁽³⁾ Les instruments financiers dérivés sont soumis à la fois au risque de crédit de contrepartie et au cadre de risque de marché.

LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant renseigne sur les principales sources d'écarts (autres que celles découlant de périmètres de consolidation différents reportées dans le tableau LI1) entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions.

				T2 2025	T2 2025						
		a	b	С	d	e					
						Éléments soumis au 🖰:					
			Cadre du risque de	Dispositions relatives	Cadre du risque de	Cadre du risque de					
		Total	crédit	à la titrisation	crédit de contrepartie	marché					
1	Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	503 419	329 870	3 054	37 088	160 818					
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	102 296	-	-	57 998	64 832					
3	Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	401 123	329 870	3 054	(20 910)	95 986					
4	Majoration liée aux transactions assimilées à des accords de prise en pension (2)	86 344	-	-	86 344	-					
5	Expositions futures potentielles (3)	15 705	-	-	15 705	-					
6	Montants hors bilan (4)	375 116	77 488	6 511	231 846	-					
7	Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2 incluant										
	le collatéral	3 589	_	-	3 589	-					
8	Montants de VaR pour les opérations de financement par titres (OFT)	10 013	-	=	10 013	-					
9	Différences de valeur	-	-	-	_	-					
10	Collatéral pour OFT	(290 483)	-	-	(290 483)	-					
11	Valeur réglementaire des expositions (5)	601 407	407 358	9 565	36 104	95 986					

⁽¹⁾ La somme des montants des colonnes b à e peuvent ne pas être égale aux montants de la colonne a puisque certains éléments peuvent être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires dans plus d'une catégorie de risque.

⁽²⁾ Les passifs au titre des transactions assimilées à des accords de prises en pension de titres sont des expositions réglementaires en vertu du cadre du risque de crédit de contrepartie. Étant donné que ces passifs sont déduits de la valeur comptable des actifs à la ligne 2, une majoration est requise afin de ramener le montant à la valeur réglementaire des expositions.

⁽³⁾ Le montant des expositions futures potentielles est présenté après l'alpha de 1,4.

⁽⁴⁾ Les montants hors bilan originaux sont présentés dans la colonne a, tandis que dans la colonne b à e, les expositions se situent après l'application des facteurs de conversion en crédit (FCEC).

⁽⁵⁾ Montant global considéré comme un point de départ du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (en millions de dollars canadiens)

					2024		
			T2	T1	T4	T3	T2
		Référence (1)					
	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements						
	Capital-actions ordinaires admissible émis directement, majoré du surplus d'apport ⁽²⁾	a + a'	9 918	3 569	3 548	3 511	3 477
	Résultats non distribués	b	19 813	19 241	18 633	18 234	17 368
3	Autres éléments cumulés du résultat global et autres réserves	С	59	435	219	266	334
4	Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux institutions qui						
	ne sont pas constituées en sociétés par actions)						
5	Capital-actions ordinaires émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans CET1)	d	-	_	_	-	-
	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements		29 790	23 245	22 400	22 011	21 179
	Ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires					1	
	Ajustements d'évaluation prudentiels		-	_	-	-	-
	Goodwill (net du passif d'impôt correspondant)	e-w	(3 187)	(1 635)	(1 627)	(1 624)	(1 622)
	Actifs incorporels autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nets du passif d'impôt correspondant)	f-x	(1 518)	(1 022)	(1 029)	(1 033)	(1 049)
10	Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	g	(84)	(85)	(79)	(90)	(69)
	Autres éléments cumulés du résultat global liés à la couverture des flux de trésorerie	h	147	114	77	1	(93)
12	Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	i	-	_	-	-	-
13	Plus-values de cession sur opérations de titrisation		-	_	-	-	-
14	Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre	j	(186)	(82)	(62)	(140)	(87)
15	Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (nets des passifs d'impôt correspondants)	k - y	(435)	(352)	(327)	(414)	(245)
	Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du surplus d'apport)		(5)	(20)	(26)	-	-
17	Participations croisées sous forme d'actions ordinaires		-	-	. –	-	_
18	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières,						
	déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	l	_	_	_	-	_
19	Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières						
	qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	m	_	_	_	-	_
20	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10 %)		_	_	_	_	_
	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10 %, net des passifs d'impôt correspondants)		_	_	_	_	_
	Montant excédant le seuil de 15 %						
23	Dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	n	_	_	_	_	_
24	Dont : charges administratives liées aux créances hypothécaires		_	_	_	_	_
25	Dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	0	_	_	_	_	_
	Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 indiqués par le BSIF	Ü	(8)	(22)	(6)	(6)	(5)
	Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1 en raison de l'insuffisance des autres		(0)	()	(0)	(0)	(0)
- '	éléments de T1 et des fonds propres complémentaires (T2) pour couvrir les déductions		_	_	_	_	_
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		(5 276)	(3 104)	(3 079)	(3 306)	(3 170)
	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		24 514	20 141	19 321	18 705	18 009
	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1						
30	Autres éléments de catégorie 1 (T1) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport (2)		3 100	2 850	3 150	3 150	3 150
31	Dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	V + Z	3 100	2 850	3 150	3 150	3 150
32	Dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	D D	- 1	_ 555	-	_	-
	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif des autres éléments de la catégorie 1	۲					
	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers						
77	(montant autorisé dans AT1)	q	_	_	_	_	_
35	Dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	٩					
36	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires		3 100	2 850	3 150	3 150	3 150
	rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 16 et 17.					2 .20	2 . 3 0

⁽¹⁾ Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 16 et 17.

⁽²⁾ Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page À propos de nous > Investisseurs > Fonds propres et dette > Caractéristiques de fonds propres réglementaires.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

			2025 2024					
	_		T2	T1	T4	T3	T2	
		Référence (1)						
	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1							
	Autres éléments de T1 détenus en propre		(11)	(5)	(1)	-	-	
	Participations croisées sous forme d'autres éléments de T1		-	-	-	-	-	
39	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités							
	financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)		-	_	-	-	_	
40	Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités							
	financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles		-	-	-	-	_	
	Autres déductions des fonds propres T1 indiquées par le BSIF		-	-	-	-	_	
	Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1 en raison de l'insuffisance de T2 pour couvrir les déductions		_	-	-	-	_	
43	Total des ajustements réglementaires aux autres éléments des fonds propres de catégorie 1		(11)	(5)	(1)	_	_	
	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (AT1)		3 089	2 845	3 149	3 150	3 150	
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)		27 603	22 986	22 470	21 855	21 159	
	Fonds propres de catégorie 2: instruments et provisions							
46	Autres éléments de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport (2)	r	2 775	2 250	1 250	1 250	1 250	
	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif de la catégorie 2							
48	Fonds propres de catégorie 2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus							
	par des tiers (montant autorisé dans T2)	S	-	-	-	-	-	
49	Dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés							
50	Provisions pour pertes de crédit	t	673	365	308	339	326	
51	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires		3 448	2 615	1 558	1 589	1 576	
	Ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2							
	Instruments de T2 détenus en propre		-	-	-	-	_	
	Participations croisées sous forme d'instruments de T2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC		-	-	-	-	_	
54	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités							
	financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS™ et les BIS¹ canadiennes qui sortent du							
	périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité							
	(montant supérieur au seuil de 10 %)		(121)	(168)	(27)	(12)	(33)	
54a	Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC							
	émis par les BIS [™] et les BIS ⁱ canadiennes, à hauteur de 10 % au plus des actions ordinaires émises de l'entité :							
	montant anciennement destiné au seuil de 5 % mais qui ne satisfait plus aux conditions		(121)	(168)	(27)	(12)	(33)	
55	Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et							
	dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS™ et les BIS¹ canadiennes qui sortent du périmètre de la							
	consolidation réglementaire		-	-	-	-	-	
	Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF		-	-	-	-	-	
	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2		(121)	(168)	(27)	(12)	(33)	
	Fonds propres de catégorie 2 (T2)		3 327	2 447	1 531	1 577	1 543	
59	Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2)		30 930	25 433	24 001	23 432	22 702	

⁽¹⁾ Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 16 et 17.

⁽²⁾ Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page À propos de nous > Investisseurs > Fonds propres et dette > Caractéristiques de fonds propres réglementaires.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

		20:	25		2024	
		T2	T1	T4	T3	T2
60 Total	l des actifs pondérés en fonction des risques	182 772	148 464	140 975	138 918	136 115
60a Actif	s pondérés en fonction des risques (APR) liés à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	1 139	1 116	989	1 086	885
Ratio	os des fonds propres					
61 De ca	atégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	13,4%	13,6%	13,7%	13,5%	13,2%
62 Caté	gorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	15,1%	15,5%	15,9%	15,7%	15,5%
63 Total	l (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	16,9%	17,1%	17,0%	16,9%	16,7%
64 Rése	rve spécifique à l'institution (exigence minimale de CET1 plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve					
app	plicable aux banques d'importance systémique mondiale plus réserve applicable aux banques d'importance					
sys	témique nationale en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	11,5%	11,5%	8,0%	8,0%	8,0%
65 Do	ont : réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
66 Do	ont : réserve contracyclique spécifique à l'institution	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
67 Do	ont : réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale	S.O.	s.o.	S.O.	s.o.	s.o.
67a Do	ont : réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
	atégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif					
	ndéré en fonction des risques)	8,7%	8,7%	8,3%	8,1%	7,9%
	e du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BIS) (1)	,				
	o Cible des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
	o Cible des fonds propres de catégorie 1	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%
	o Cible des fonds propres total	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%
	tants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)			·		
	cipations non significatives dans les fonds propres et les autres instruments admissibles à la TLAC d'autres					
	titutions financières	1 013	1 208	1 104	1 558	1 541
	cipations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	525	645	581	580	546
	ges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	-	-	-	-	-
	s d'impôt différé résultant de différences temporaires (net des passifs d'impôt correspondants)	1 268	731	655	531	539
	onds applicables à l'inclusion de provisions dans T2		I			
	isions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant	400	450	4.40	404	444
	plication du plafond)	432	158	140	121	114 413
	ond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche standard isions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (NI)	861	484	440	430	413
	isions susceptibles a etre incluses dans 12 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (NI) ant application du plafond)	241	207	168	218	212
	ant application du platond) and applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche notations internes	521	514	499	494	478
	rend pas la réserve pour stabilité intérieure.	321	314	433	434	470

⁽¹⁾ Ne comprend pas la réserve pour stabilité intérieure.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan (1) (en millions de dollars canadiens)

Trésoreire et dépôts auprès d'institutions financières 31 422<			T2 2025	
Nation		des fonds propres	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Trésoreire et dépôts auprès d'institutions financières 31 422<		réglementaires ⁽²⁾	actionnaires	réglementaire
Naleurs mobilières	Actif			
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres entités financières reflétées dans le capital réglementaires d'uteurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées 188 643 178 977 189 77 189 77 189 77 189 77 189 77 189 77 189 78			_	
Autres valeurs mobilières 168 643 178 977 20 20 20 20 20 20 20			168 643	178 977
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées 20 836 20 627 Prêts		l	-	-
Prêtes Hypothécaires résidentiels 108 507 66 145 Hypothécaires résidentiels 108 507 66 145 47 533 47 53 47 54 47 54 47 54 <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td></t<>				
Hypothécaires résidentiels	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		20 836	20 627
Aix particuliers 47 533 47 533 47 533 28 35 2 835 <td>Prêts</td> <td></td> <td></td> <td></td>	Prêts			
Créances sur cartes de crédit 2 835 2 835 Aux entreprises et aux administrations publiques 128 791 128 791 Moins : Provisions pour pertes de crédit (1 938) (1 938) Provisions comprises dans les fonds propres de catégorie 2 t - (665) Insuffisance des provisions i - (7273) Autres Actifs - 13 649 16 461 Instruments financiers dérivés 15 916 16 067 Autres 15 916 16 067 Goodwill e 3 081 3 187 Immobilisations incorprelles f 1 870 1 870 Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires g - 84 Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux pertes reportées g - 84 Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées g - 136 Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées g - 136 Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées k - 136 <td>Hypothécaires résidentiels</td> <td></td> <td>108 507</td> <td>66 145</td>	Hypothécaires résidentiels		108 507	66 145
Aux entreprises et aux administrations publiques 128 791 128 791 109			47 533	47 533
Moins : Provisions pour pertes de crédit (1 938) (1 938) Provisions comprises dans les fonds propres de catégorie 2 t —	Créances sur cartes de crédit		2 835	2 835
Provisions comprises dans les fonds propres de catégorie 2 t − (665) Insuffisance des provisions i − − Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires − (1 273) Autres Actifs − 13 649 16 461 Instruments financiers dérivés 15 916 16 067 Goodwill e 3 081 3 187 Immobilisations incorporelles f 1 870 1 870 Actifs d'impôt différé excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires g 1 870 1 870 Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux pertes reportées g 1 870 1 870 Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées g − 1 36 Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées g − 1 36 Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées k − 1 36 Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées k − 1 36 Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux perte reportées k −	Aux entreprises et aux administrations publiques		128 791	128 791
Insuffisance des provisions Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires Autres Actifs Instruments financiers dérivés Instruments financiers derivés Instruments financiers derivés Instruments financiers derivés Instruments financiers derivés Instruments financiers derives des dérivale à passant pas les seuils réglementaires Instruments financiers derivaite à passant pas les seuils réglementaires Instruments financiers derivaite à passant pas les seuils réglementaires Instruments financiers derivaite à passant pas les seuils réglementaires Instruments financiers derivaite à passant pas les seuils réglementaires Instruments financiers derivaite à passant pas les seuils réglementaires Instruments financiers derivaite à passant pas les seuils réglementaires Instruments financiers derivaite à passant pas les seuils réglementaires Instruments financiers derivaite à passant pas les seuils réglementaires Instruments financiers derivaite à passant pas les seuils réglementaires Instruments financiers derivaite à passant pas les seuils réglementaires Instruments financiers des derivaites à passant pas les seuils réglementaires Instruments financiers derivers des derivaites au derivers derivaites de l'autres institutions financières Instruments derivés de la feta de derivaite à passant pas les seuits réglementaites Instruments derivés de la feta de derivaite à passant pas les seuits réglementaites Instruments derivés de l'autre	Moins : Provisions pour pertes de crédit		(1 938)	(1 938)
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires Autres Instruments financiers dérivés Autres Goodwill Immobilisations incorporelles Actifs d'impôt différé Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées Actifs nest des réglemes de retraite à prestations déterminées Actifs nest des réglemes de retraite à prestations déterminées Actifs nest des réglemes de retraite à prestations déterminées Actifs nest des réglemes de retraite à prestations déterminées Actifs nest des réglemes de retraite à prestations déterminées Actifs nest des réglemes de retraite à prestations déterminées Actifs nest des réglemes de retraite à prestations déterminées Actifs nest des réglemes de retraite à prestations déterminées Actifs nest des réglements des réglements de l'azon de l		t	-	(665)
Autres Actifs Instruments financiers dérivés Autres 13 649 16 461 Autres 15 916 16 067 Goodwill Immobilisations incorporelles Impoblished inferé - as a 1870 Immobilisations inferére - as a 1870 Im	Insuffisance des provisions	i	-	-
Instruments financiers dérivés Autres Goodwill Immobilisations incorporelles Actifs d'impôt différé Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires Actifs d'impôt différé - feiglementaires Actifs d'impôt différé - réglementaires Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées Actifs nets des réglementaires Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui ser apportent aux différences temporaires Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui ser apportent aux différences temporaires Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui ser apportent aux différences temporaires Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui ser apportent aux d'impôt différé - excluant ceux qui ser	Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires		-	(1 273)
Autres Goodwill Immobilisations incorporelles Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires Actifs d'impôt différé - réglementaires Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires Actifs d'impôt différé - réglementaires Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées Actifs nets des régimes de retraite à prestations d'autres institutions financières Actifs nets des régimes de retraite à prestations determinées Actifs nets des régimes de retraite à prestations determinées Actifs nets des régimes de retraite à prestations determinées Actifs nets des régimes de retraite à prestations determinées Actifs nets des régimes de retraite à prestations determinées Actifs nets des régimes de retraite à prestations determinées Actifs nets des régimes de retraite à prestations determinées Actifs nets des régimes de retraite à prestations d'autres institutions financières Actifs nets des régimes de retraite à prestations d'autres institutions financières Actifs nets des régimes de retraite à prestations d'autres institutions financières Actifs nets d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux d'impôt d'impôt d'impôt d'impôt d'impôt d'impôt d'impôt d'impôt d	Autres Actifs			
Goodwille3 0813 187Immobilisations incorporellesf1 8701 870Actifs d'impôt différé8281 488Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporairesg-84Actifs d'impôt différé - réglementaires0Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées-136Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires-1268Actifs dimpôt différé - autres différences temporairesk-603Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminéesk-603Participations significatives dans d'autres institutions financières-525Participations significatives en excédent des seuils réglementairesm+nParticipations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires525525Autres10 1378 394	Instruments financiers dérivés		13 649	16 461
Immobilisations incorporellesf1 8701 870Actifs d'impôt différé8281 488Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporairesg-84Actifs d'impôt différé - réglementairesoActifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées-136Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires-136Actifs d'impôt différé - autres différences temporairesk-603Participations significatives des régimes de retraite à prestations déterminéesk-603Participations significatives dans d'autres institutions financièresm+n-525Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementairesm+n-525Autres10 1378 394	Autres		15 916	16 067
Actifs d'impôt différé8281 488Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporairesg-84Actifs d'impôt différé - réglementairesoActifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées-136Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires-1 268Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminéesk-603Participations significatives dans d'autres institutions financières-525Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementairesm+n-525Autres10 1378 394	Goodwill	e	3 081	3 187
Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires Actifs d'impôt différé - réglementaires Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires Actifs es régimes de retraite à prestations déterminées Raticipations significatives dans d'autres institutions financières Participations significatives en excédent des seuils réglementaires m+n Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires Autres Autres 8 - 84 - 136 - 1268 - 603 - 603 - 7 - 7 - 7 - 7 - 7 - 7 - 7 -	Immobilisations incorporelles	f	1 870	1 870
Actifs d'impôt différé - réglementaires Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées k	Actifs d'impôt différé		828	1 488
Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées k Participations significatives dans d'autres institutions financières Participations significatives en excédent des seuils réglementaires Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires Autres Autres Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées - 126 - 603 - 525 - 7525 - 7525 Autres Autres - 10137 - 10137 - 10137	Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires	g	-	84
Actifs d'impôt différe autres différences temporaires Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées Ratifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées Ratificatives dans d'autres institutions financières Participations significatives en excédent des seuils réglementaires M+n Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires Autres Autres 1 268 603 603 604 605 605 605 606 606 607 607 608 609 609 609 609 609 609 609	Actifs d'impôt différé - réglementaires	o	-	-
Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminéesk-603Participations significatives dans d'autres institutions financières-525Participations significatives en excédent des seuils réglementairesm+nParticipations significatives ne dépassant pas les seuils réglementairesm+n-525Autres10 1378 394	Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées		-	136
Participations significatives dans d'autres institutions financières–525Participations significatives en excédent des seuils réglementairesm+n–Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires–525Autres10 1378 394	Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires		-	1 268
Participations significatives en excédent des seuils réglementaires m+n - 525 Autres me dépassant pas les seuils réglementaires 525 Autres m+n - 525	Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées	k	-	603
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires – 525 Autres – 525 Autres – 525	Participations significatives dans d'autres institutions financières		-	525
Autres 10 137 8 394	Participations significatives en excédent des seuils réglementaires	m + n	-	_
Autres 10 137 8 394	Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires		-	525
Total - Actif 536 194 506 920			10 137	8 394
	Total - Actif		536 194	506 920

⁽¹⁾ Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. Au 30 avril 2025, sur une base d'entité légale, Assurance-vie Banque Nationale avait 387 M\$ d'actifs et 353 M\$ de capitaux propres, Natcan Insurance Company SCC avait 203 M\$ d'actifs et 126 M\$ de capitaux propres.

⁽²⁾ Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 13 et 14.

CC2 - Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan (1) (suite)

		T2 2025	
	Références avec les éléments		
	des fonds propres	Publié dans le Rapport aux	Consolidé selon le cadre
	réglementaires ⁽²⁾	actionnaires	réglementaire
Passif			
Dépôts		387 974	387 974
Instruments financiers dérivés		18 096	14 826
Autres passifs		94 397	68 393
Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	-	186
Passifs d'impôt différé		(69)	(69)
Reliés au goodwill	w	-	-
Reliés aux immobilisations incorporelles	х	-	352
Reliés aux régimes d'avantages du personnel	у	-	168
Autres passifs d'impôt différé		-	(589)
Autres		94 466	68 276
Dette subordonnée		2 822	2 822
Amortissement des dettes subordonnées à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires		-	-
Ajustement au titre de la juste valeur et solde non amorti des coûts reliés à l'émission		-	47
Dettes subordonnées non admissibles pour le capital réglementaire	S	-	-
Dette subordonnée incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires		-	2 775
Dont : sont admissibles	r	-	2 775
Total - Passif		503 289	474 015
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres		32 904	32 890
Actions ordinaires	a	9 805	9 805
Surplus d'apport	a'	113	113
Résultats non distribués	b	19 813	19 813
Autres éléments cumulés du résultat global	С	59	59
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	h	(147)	(147)
Gains (pertes) nets de change non réalisés		257	257
Autres		(51)	(51)
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		3 114	3 100
Dont: sont admissibles	v	-	3 100
Participations ne donnant pas le contrôle		1	1
Instruments novateurs		-	-
Dont : sont admissibles		-	-
Autres		-	-
Part incluse dans le calcul de CET1	d	-	-
Part incluse dans le calcul de T1	q	-	-
Part incluse dans le calcul de T2	S	-	-
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires		-	1
Total - Capitaux propres		32 905	32 891
Total - Passif et capitaux propres		536 194	506 906

⁽¹⁾ Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, tel qu'indiqué à la note 1 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2024, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. Au 30 avril 2025, sur une base d'entité légale, Assurance-vie Banque Nationale avait 387 M\$ d'actifs et 353 M\$ de capitaux propres, Natcan Insurance Company SCC avait 203 M\$ d'actifs et 126 M\$ de capitaux propres.

⁽²⁾ Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 13 et 14.

TLAC1 – Composition de la TLAC

5 18 009 0 3 150 0 3 150 7 1 543 7 1 543 2 22 702
0 3 150
0 3 150
7 1 543 7 1 543
7 1 543 7 1 543
7 1 543 7 1 543
 7 1 543
2 22 702
22 102
- -
4 18 447
- -
- -
4 18 447
6 41 149
- -
1) (54)
5 41 095
8 136 115
3 484 467
% 30,2%
% 8,5%
% 7,9%
% 3,5%
346

⁽¹⁾ Une liste complète des instruments de TLAC externes et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page À propos de nous > Investisseurs > Fonds propres et dette > Caractéristiques de fonds propres réglementaires.

TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique (1)

				T.	2 2025					T	1 2025		
				Rang de cré	ancier		Somme (1 à 5)			Rang de cré	éancier		Somme (1 à 5)
		1			4 (2)	5 ⁽³⁾		1			4 (2)	5 ⁽³⁾	
		Rang le plus bas	2	3	Rang le p	lus élevé		Rang le plus bas	2	3	Rang le p	olus élevé	
1	Description du rang du créancier	Actions ordinaires		Dette subordonnée	recapitalisation	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	Dette subordonnée		Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	9 805	3 100	2 775	24 697	-	40 377	3 485	2 850	2 250	25 273	-	33 858
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	_	_	_	4 119	-	4 119	_	_	-	4 375	-	4 375
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	9 805	3 100	2 775	20 578	ı	36 258	3 485	2 850	2 250	20 898	_	29 483
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	9 805	3 100	2 775	20 578	-	36 258	3 485	2 850	2 250	20 898	-	29 483
	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est \geq 1 an, mais < 2 ans	-	-	-	5 999	-	5 999	-	-	-	5 305	-	5 305
	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est \geq 2 ans, mais < 5 ans	-	-	-	12 164	-	12 164	-	-	-	13 027	-	13 027
	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est \geq 5 ans, mais < 10 ans	-	-	2 775	120	-	2 895	-	-	2 250	132	-	2 382
ľ	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	-	-	-	2 295	-	2 295	-	-	-	2 434	-	2 434
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	9 805	3 100	-	-	-	12 905	3 485	2 850	-	-	-	6 335

				7	4 2024					,	3 2024		
				Rang de cré			Somme (1 à 5)			Rang de cr			Somme (1 à 5)
		1	2	2	4 (2)	5 ⁽³⁾		1	2	3	4 (2)	5 ⁽³⁾	
		Rang le plus bas	2	3	Rang le p	olus élevé		Rang le plus bas	2	3	Rang le p	olus élevé	
	Description du rang du créancier		Actions privilégiées et autres instruments de capitaux		recapitalisation	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		Actions ordinaires	Actions privilégiées et autres instruments de capitaux		recapitalisation		
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	3 463	3 150	1 250	24 772	-	32 635	3 442	3 150	1 250	25 658	-	33 500
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	-	-	-	4 733	-	4 733	_	-	-	7 795	_	7 795
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	3 463	3 150	1 250	20 039	-	27 902	3 442	3 150	1 250	17 863	-	25 705
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	3 463	3 150	1 250	20 039	-	27 902	3 442	3 150	1 250	17 863	-	25 705
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	-	-	-	4 228	-	4 228	-	_	-	3 463	-	3 463
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	-	-	-	13 350	-	13 350	-	_	-	11 956	-	11 956
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	-	-	1 250	128	-	1 378	-	-	1 250	130		1 380
ľ	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	- 3 463	- 3 150	-	2 333	-	2 333 6 613	- 3 442	- 3 150	-	2 314	-	2 314 6 592

⁽¹⁾ Ce tableau fournit aux créanciers de l'entité légale Banque Nationale du Canada leur rang dans la structure de ses passifs.

⁽²⁾ Les instruments de recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. En vertu des règlements sur la recapitalisation interne, les instruments de recapitalisation internes qui auraient normalement le même rang que les autres passifs en cas de liquidation sont assujettis à la conversion en actions ordinaires, alors que les autres passifs ne le sont pas.

⁽³⁾ Le BSIF n'exige pas de compléter cette colonne à ce moment-ci.

LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier (en millions de dollars canadiens)

		20	25		2024	
		T2	T1	T4	T3	T2
	Actifs comptables par rapport à la mesure de l'exposition du ratio de levier					
	Actif consolidé total selon les états financiers publiés	536 194	483 833	462 226	453 933	441 690
2	Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont					
	consolidés à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	135	124	90	119	105
_	Ajustement pour expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles de reconnaissance du transfert de risque	-	-	(49)	(49)	(49)
4	Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la					
	mesure d'exposition du ratio de levier	-	_	-	-	-
5	Ajustement pour instruments financiers dérivés ⁽¹⁾	5 538	5 958	6 750	3 537	4 684
6	Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables) (1)	6 371	7 115	5 176	6 764	4 473
7	Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montant en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	47 798	46 803	44 682	42 955	41 246
8	Autres ajustements	(10 717)	(9 372)	(7 715)	(7 296)	(7 682)
9	Mesure de l'exposition du ratio de levier	585 319	534 461	511 160	499 963	484 467

⁽¹⁾ Ajustements relatifs aux différences entre la compensation comptable et réglementaire.

LR2 - Ratio de levier - modèle de déclaration commun

		202	25		2024	
		T2	T1	T4	T3	T2
	Divulgation commune du ratio de levier					
	Exposition au bilan					
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis,					
	mais compte tenu des sûretés)	501 845	454 564	433 693	429 655	408 009
2	Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable (IFRS)	-	-	-	-	-
3	(Déductions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(5 617)	(6 346)	(4 697)	(4 131)	(4 596)
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1)	(5 101)	(3 026)	(3 018)	(3 167)	(3 085)
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	491 127	445 192	425 978	422 357	400 328
	Expositions sur les instruments financiers dérivés					
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés	4 411	5 657	4 569	3 083	4 499
7	Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	13 908	13 933	14 152	10 799	12 172
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CCP) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	_	_
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	868	532	338	126	592
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-	-	_	-
11	Total – Expositions sur les instruments financiers dérivés (somme des lignes 6 à 10)	19 187	20 122	19 059	14 008	17 263
	Expositions sur les opérations de financement par titres					
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation),					
	après ajustement pour opérations comptables de vente	20 836	15 229	16 265	13 879	21 157
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(1 360)	(1 421)	(1 476)	(1 347)	(1 889)
14	Exposition au risque de crédit de contrepartie (RC) pour OFT	7 731	8 536	6 652	8 111	6 362
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	
16	Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	27 207	22 344	21 441	20 643	25 630
	Autres expositions hors bilan					
	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	142 702	134 396	130 533	127 872	124 455
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(94 904)	(87 593)	(85 851)	(84 917)	(83 209)
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	47 798	46 803	44 682	42 955	41 246
	Fonds propres et expositions totales					
	Fonds propres de catégorie 1	27 603	22 986	22 470	21 855	21 159
21	Total - Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	585 319	534 461	511 160	499 963	484 467
	Ratio de levier					
22	Ratio de levier - Selon Bâle III	4,7%	4,3%	4,4%	4,4%	4,4%

RC1 – Qualité du crédit des actifs (1)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision exhaustive de la qualité du crédit des actifs (au bilan et hors bilan) de la banque.

					T2 2025							T1 2025			
		a	b	С	d	e	f	g	a	b	С	d	е	f	g
		Valeurs compta	ables brutes ⁽²⁾ des			ion pour pertes dit en méthode standard	Dont la		Valeurs compt	ables brutes ⁽²⁾ des			on pour pertes dit en méthode standard	Dont la	
					Allouée dans	Allouée dans	pour pertes					Allouée dans	Allouée dans	pour pertes	
			Expositions	Provisions	la catégorie	la catégorie	de crédit en	Valeurs		Expositions	Provisions	la catégorie	la catégorie	de crédit en	Valeurs
		Expositions	non	pour pertes	règlementaire	règlementaire	méthode	nettes	Expositions	non	pour pertes	règlementaire	règlementaire	méthode	nettes
		en défaut ⁽³⁾	défaillantes	de crédit ⁽⁴⁾	Spécifique	Générale	avancée	(a+b-c)	en défaut ⁽³⁾	défaillantes	de crédit ⁽⁴⁾	Spécifique	Générale	avancée	(a+b-c)
1	Prêts (5)	2 789	271 421	1 947	190	454	1 303	272 263	1 949	236 250	1 494	220	142	1 132	236 705
2	Titres de dette	-	48 718	9	-	5	4	48 709	-	44 823	10	_	5	5	44 813
3	Engagements hors bilan (6)	43	138 900	253	1	42	210	138 690	29	127 703	227	_	11	216	127 505
4	Total	2 832	459 039	2 209	191	501	1 517	459 662	1 978	408 776	1 731	220	158	1 353	409 023

					T4 2024							T3 2024			
		a	b	С	d	e	f	g	a	b	С	d	e	f	g
		V-1	- h.l h		•	ion pour pertes			V-1			•	on pour pertes		
		Valeurs compt	des des		de cre	dit en méthode standard	Dont la provision		Valeurs compt	des des		de creo	dit en méthode standard	Dont la provision	
					Allouée dans		pour pertes					Allouée dans	Allouée dans	pour pertes	
			Expositions	Provisions	la catégorie	la catégorie	de crédit en	Valeurs		Expositions	Provisions	la catégorie	la catégorie	de crédit en	Valeurs
		Expositions	non	pour pertes	règlementaire	règlementaire	méthode	nettes	Expositions	non	pour pertes	règlementaire	règlementaire	méthode	nettes
		en défaut (3)	défaillantes	de crédit (4)	Spécifique	Générale	avancée	(a+b-c)	en défaut (3)	défaillantes	de crédit (4)	Spécifique	Générale	avancée	(a+b-c)
1	Prêts (5)	1 628	231 951	1 350	187	124	1 039	232 229	1 397	230 457	1 304	151	107	1 046	230 550
2	Titres de dette	-	39 161	9	-	5	4	39 152	-	38 413	6	-	2	4	38 407
3	Engagements hors bilan (6)	36	124 220	214	ı	10	204	124 042	24	122 510	204	-	12	192	122 330
4	Total	1 664	395 332	1 573	187	139	1 247	395 423	1 421	391 380	1 514	151	121	1 242	391 287

⁽¹⁾ Excluant les filiales liées aux activités d'assurance et les expositions de titrisation.

⁽²⁾ Valeurs comptables brutes des éléments au bilan et hors bilan qui sont soumis au cadre du risque de crédit de Bâle (avant la prise en compte des FCEC et des techniques ARC).

⁽³⁾ La définition de défaut provient de la ligne directrice "Normes des fonds propres".

⁽⁴⁾ Représente les provisions pour pertes de crédit selon l'IFRS 9.

⁽⁵⁾ Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

⁽⁶⁾ Par souci d'exhaustivité, les engagements révocables sont inclus.

RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant identifie les variations des stocks d'expositions en défaut de la banque, les flux entre les catégories d'expositions non défaillantes et en défaut et les réductions des stocks d'expositions en défaut imputables aux passages en perte.

		T2 2025	T1 2025	T4 2024	T3 2024
		a	a	a	a
1	Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente	1 949	1 628	1 397	1 251
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus au cours de la dernière période	1 133	588	441	389
3	Transférés à titre de prêts performants au cours de la période	(79)	(53)	(47)	(70)
4	Radiations	(98)	(115)	(114)	(67)
5	Autres variations ⁽²⁾	(116)	(99)	(49)	(106)
6	Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée	2 789	1 949	1 628	1 397

⁽¹⁾ Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

⁽²⁾ Incluant les remboursements nets et les mouvements de change.

RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants indiquent dans quelle mesure la banque a recours aux techniques ARC.

				T2 2025					T1 2025		
		comptable (1) garantir 179 163 94 314 48 718 -		С	d	е	а	b	С	d	е
					Expositions					Expositions	
		Expositions non		Expositions	garanties par des	Expositions	Expositions non		Expositions	garanties par des	Expositions
		garanties - valeur	Expositions à	garanties par des	garanties	garanties par des	garanties - valeur	Expositions à	garanties par des	garanties	garanties par des
		comptable (1)	garantir	sûretés	financières	dérivés de crédit	comptable (1)	garantir	sûretés	financières	dérivés de crédit
1	Prêts (2)	179 163	94 314	91 333	2 907	-	146 425	91 594	88 391	3 116	-
2	Titres de dette	48 718	_	-	-	-	44 823	_	_	_	_
3	Total	227 881	94 314	91 333	2 907	-	191 248	91 594	88 391	3 116	-
4	Dont : en défaut	2 060	143	93	46	-	1 681	179	118	52	_

				T4 2024					T3 2024		
		a	b	С	d	e	a	b	С	d	e
					Expositions					Expositions	
		Expositions non		Expositions	garanties par des	Expositions	Expositions non		Expositions	garanties par des	Expositions
		garanties - valeur	Expositions à	garanties par des	garanties	garanties par des	garanties - valeur	Expositions à	garanties par des	garanties	garanties par des
		comptable (1)	garantir	sûretés	financières	dérivés de crédit	comptable (1)	garantir	sûretés	financières	dérivés de crédit
1	Prêts (2)	141 772	91 651	88 522	3 038	-	139 580	92 168	88 852	3 128	-
2	Titres de dette	39 161	-	-	-	-	38 413	-	-	-	-
3	Total	180 933	91 651	88 522	3 038	-	177 993	92 168	88 852	3 128	-
4	Dont : en défaut	1 348	181	130	42	-	1 175	147	105	34	_

⁽¹⁾ Les montants comptables des expositions au bilan sont nets des trois phases des provisions pour pertes de crédit.

⁽²⁾ Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)

						20	25								2	024		
				T2						T1						T4		
								Expositio	n en cas d	e défaut (ECD) b	rute (1)							
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total		Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	
Autres que particuliers				Period	-					Period						Politica		
Agriculture	9 154	824	21	_	-	9 999	8 322	741	15	_	_	9 078	8 236	482	15	_	_	8 733
Pétrole & gaz	3 128	1 666	99	1	-	4 894	1 960	1 449	202	1	_	3 612	2 185	1 424	197	-	_	3 806
Mines	1 684	1 833	208	-	185	3 910	1 662	1 981	217	-	189	4 049	1 792	1 757	216	-	233	3 998
Services publics	1 684												-	_	23 361			
Services publics excluant pipelines	10 562	5 659	3 713	-	-	19 934	9 956	5 970	3 573	-	-	19 499	9 578	5 491	3 250	-	-	18 319
Pipelines	1 700	1 379	178	-	-	3 257	1 435	1 343	169	-	-	2 947	3 384	1 492	166	-	-	5 042
Constructions non immobilières (2)	2 644	743	152	-	-	3 539	2 352	818	149	-	-	3 319	2 197	913	110	-	_	3 220
Fabrication	8 786	3 358	565	-	-	12 709	7 695	3 704	538	-	-	11 937	7 579	3 525	555	-	_	11 659
Commerce de gros	4 351	965	58	-	-	5 374	3 304	1 011	80	-	-	4 395	2 908	1 068	53	-	-	4 029
Commerce de détail	5 644	1 308	88	-	-	7 040	4 054	1 290	73	-	-	5 417	4 103	1 280	52	-	-	5 435
Transports	4 414	2 131	369	17	-	6 931	3 356	2 143	316	9	-	5 824	3 157	2 309	209	26	_	5 701
Communications	2 746	1 388	76	-	-	4 210	2 733	1 317	54	-	-	4 104	2 524	1 377	109	-	_	4 010
Services financiers	51 230	6 991	3 472	235 754	4 240	301 687	50 279	7 891	3 764	241 506	2 799	306 239	42 134	5 081	3 487	212 117	2 237	265 056
Services immobiliers et constructions																		ŀ
immobilières ⁽³⁾	31 260	7 770	658	-	-	39 688	20 687	6 504	374	-	_	27 565	20 729	6 776	362	-	_	27 867
Services professionnels 2 779 1 042 191						4 012	2 547	1 142	191	-	_	3 880	2 659	978	183	-	_	3 820
Éducation et soins de santé	4 094	863	23	-	_	4 980	3 339	673	18	-	-	4 030	3 279	668	19	-	_	3 966
Autres services	12 377	2 500	531	503	25	15 936	7 887	2 252	526	1 456	26	12 147	7 708	2 183	532	589	32	11 044
Gouvernement	29 032	1 307	13	69 579	225	100 156	27 516	1 357	13	50 520	402	79 808	28 770	1 397	11	43 304	369	73 851
Autres	20 542	873	1 626	-	7	23 048	20 189	808	1 491	1	-	22 489	17 656	797	1 270	5	3	19 731
Total – Autres que particuliers (4)	206 127	42 600	12 041	305 854	4 682	571 304	179 273	42 394	11 763	293 493	3 416	530 339	170 578	38 998	10 796	256 041	2 874	479 287

⁽¹⁾ ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

⁽²⁾ Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

⁽³⁾ Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

⁽⁴⁾ Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie) (suite)

									2	024								
				T3						T2						T1		
								Expositio	n en cas d	e défaut (ECD) b	rute (1)							
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés		Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total
Autres que particuliers																		
Agriculture	8 065	469	16	-	-	8 550	7 934	484	15	-	-	8 433	7 779	459	11	-	-	8 249
Pétrole & gaz	2 220	1 470	125	-	-	3 815	2 356	1 266	72	-	-	3 694	2 121	1 296	62	-	-	3 479
Mines	1 405	1 860	242	-	305	3 812	1 143	1 702	303	-	337	3 485	1 127	1 567	291	-	312	3 297
Services publics	13 021	7 529	3 047	_	-	23 597	13 269	6 870	3 085	-	-	23 224	12 755	7 253	3 063	-	-	23 071
Services publics excluant pipelines	9 877	6 132	2 887	-	-	18 896	9 647	5 723	2 901	-	-	18 271	9 414	5 965	2 863	-	-	18 242
Pipelines	3 144	1 397	160	-	-	4 701	3 622	1 147	184	-	-	4 953	3 341	1 288	200	-	-	4 829
Constructions non immobilières (2)	2 201	1 048	111	-	-	3 360	1 933	1 329	95	-	-	3 357	1 888	1 281	82	-	-	3 251
Fabrication	7 518	3 447	555	1	-	11 521	7 278	3 625	269	10	-	11 182	7 048	3 339	273	11	-	10 671
Commerce de gros	3 012	1 096	72	-	-	4 180	3 053	1 147	68	-	-	4 268	2 931	1 058	44	-	-	4 033
Commerce de détail	3 887	1 322	49	-	-	5 258	3 786	1 340	47	-	-	5 173	4 026	1 280	40	-	-	5 346
Transports	3 097	2 476	202	12	-	5 787	2 991	2 071	192	97	-	5 351	2 793	1 901	182	313	-	5 189
Communications	2 265	1 110	104	-	-	3 479	2 180	986	261	-	-	3 427	2 553	903	314	-	-	3 770
Services financiers	42 847	4 765	3 399	212 581	2 103	265 695	36 326	4 861	3 301	205 373	2 165	252 026	44 827	4 506	3 422	179 090	1 328	233 173
Services immobiliers et constructions																		ĺ
immobilières ⁽³⁾	21 130	6 389	362	-	-	27 881	21 093	5 870	336	3	-	27 302	21 020	5 816	349	-	-	27 185
Services professionnels	2 609	990	180	-	-	3 779	2 652	983	185	-	-	3 820	2 485	1 032	187	-	-	3 704
Éducation et soins de santé	3 320	706	17	2	-	4 045	3 478	685	14	4	-	4 181	3 450	720	15	3	-	4 188
Autres services	7 553	2 067	540	2 365	31	12 556	7 173	2 163	521	1 790	16	11 663	6 540	2 238	482	1 123	29	10 412
Gouvernement	29 260	1 470	14	39 448	12	70 204	27 939	1 311	14	39 582	421	69 267	28 437	1 280	14	35 394	390	65 515
Autres	16 566	820	1 444	2	2	18 834	16 314	810	1 226	3	1	18 354	15 050	814	895	11	6	16 776
Total – Autres que particuliers (4)	169 976	39 034	10 479	254 411	2 453	476 353	160 898	37 503	10 004	246 862	2 940	458 207	166 830	36 743	9 726	215 945	2 065	431 309

⁽¹⁾ ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

⁽²⁾ Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

⁽³⁾ Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

⁽⁴⁾ Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition nette au risque de crédit en cas de défaillance à l'international (portefeuilles autres que particuliers) (1)

					2025							2024	
					T2					T1	T4	T3	T2
			Type d'actif				Type de client						
		Engagomonto	Transactions assimilées à des accords de prise en		Autres éléments			Institutions					
	Montants utilisés			financiers dérivés	hors bilan (3)		États souverains		Total	Total	Total	Total	Total
Europe (4)	1 029	843	1 597	247	195	1 656	721	1 534	3 911	3 961	3 763	3 811	2 923
Royaume-Uni	2 506	93	964	1 223	_	697	305	3 784	4 786	4 670	4 785	3 075	3 086
Amérique latine	291	168	109	35	10	235	67	311	613	598	649	702	713
Asie	5 601	971	6 484	93	32	3 727	8 933	521	13 181	12 221	9 940	10 494	9 398
Autre	229	24	271	40	4	141	198	229	568	830	797	828	736
Total (5)	9 656	2 099	9 425	1 638	241	6 456	10 224	6 379	23 059	22 280	19 934	18 910	16 856

⁽¹⁾ Le montant d'exposition représente le montant net de l'exposition attendue en cas de défaut du débiteur. Le montant ne tient pas compte de toutes provisions spécifiques pour pertes de crédit ou de radiations partielles. Pour les transactions assimilées à des accords de prise en pension et les instruments financiers dérivés, le montant de l'exposition présentée est calculé selon les approches réglementaires permises. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

⁽²⁾ Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

⁽³⁾ Correspondent aux lettres de garantie, de crédit documentaire qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

⁽⁴⁾ Excluant le Royaume-Uni.

⁽⁵⁾ Dans le cas des montants utilisés, des engagements inutilisés et des autres éléments hors bilan, les sûretés financières admissibles sont considérées dans les modèles de pertes en cas de défaut (PCD) de la Banque.

RC4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (1)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent l'effet de l'ARC sur le calcul des exigences de fonds propres selon l'approche standard. La densité des APR donne une mesure synthétique du niveau de risque de chaque portefeuille.

				T2 2025						T1 202	5		
		a	b	С	d	е	f	a	b	С	d	e	f
			ons avant prise		ions après prise			•	ons avant prise		tions après prise		
			pte des FCEC et		ompte des FCEC				pte des FCEC et		compte des FCEC		
		des t	techniques ARC		techniques ARC	APR et den	sité des APR		echniques ARC		techniques ARC	APR et dens	
	cl II i'r	Montants	Montants	Montants	Montant	400	Densité	Montants	Montants	Montants		4.00	Densité
_	Classes d'actifs	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan	APR		au bilan	hors bilan	au bilan			des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	4 110	175	3 967	175	2 571	62%	4 192	168	4 000	169	2 250	54%
2	Entités du secteur public	217	22	1 874	69	2	0%	147	22	1 580	65	1	0%
3	Banques multilatérales de développement	437	-	851	-	-	0%	414	_	850	-	-	0%
4	Banques	6 424	1 131	6 616	1 131	4 996	65%	5 080	1 063	5 272	1 063	3 956	62%
	Dont : entreprises d'investissement et autres												
	institutions financières assimilées à des												
	banques	-	561	344	561	753	83%	-	561	336	561	749	84%
5	Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	0%	-	-	-		-	0%
6	Entreprises	16 253	1 104	14 125	1 104	14 634	96%	8 922	180	6 930	180	6 919	97%
	Dont : entreprises d'investissement et autres												
	institutions financières assimilées à des												
	entreprises	141	127	390	127	440	85%	93	91	359	91	367	82%
	Dont : financement spécialisé	_	-	_	_	-	0%	-	_	_	_	_	0%
7	Dette subordonnée, actions et autres fonds												
	propres	1 307	-	1 307	_	3 205	245%	1 728	_	1 728	_	4 257	246%
8	Clientèle de détail	7 521	204	6 934	204	5 407	76%	2 644	61	2 099	61	1 638	76%
9	Immobilier	39 325	1 244	38 146	1 197	24 893	65%	17 620	492	16 658	449	8 553	50%
	Dont : immobilier résidentiel général	16 561	262	15 744	262	6 049	38%	11 000	126	10 408	126	4 266	41%
	Dont : immobilier résidentiel productif de				_								
	revenus	1 062	6	895	6	507	56%	634	_	443	_	289	65%
	Dont : autre immobilier résidentiel	_	-	-	_	-	0%	-	_	-	_	_	0%
	Dont : immobilier commercial général	13 948	769	13 948	769	10 770	73%	5 795	323	5 795	323	3 981	65%
	Dont : Immobilier commercial productif de												
	revenus	4 488	55	4 293	8	3 613	84%	191	43	12	_	17	142%
	Dont : acquisition et aménagement de terrains,												
	et construction de bâtiments	3 266	152	3 266	152	3 954	116%	-	-	-	_	-	0%
10	Prêts hypothécaires inversés	286	8	164	8	77	45%	307	9	174	8	79	43%
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	_	_	_	-	_	0%	_	_	_	_	_	0%
12	Expositions en défaut	839	2	896	2	1 025	114%	442	_	454	_	452	100%
13	Autres actifs (2)	5 360	_	5 360		8 359	156%	4 963	_	4 963	_	6 807	137%
14		82 079	3 890	80 240	3 890	65 169	78%	46 459	1 995	44 708	1 995	34 912	75%
14		82 079		80 240		65 169			1 995		1 995		

⁽¹⁾ Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie.

⁽²⁾ Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) (1) (suite)

				T4 2024						T3 202	4		
		a b c d e f a b c d e										e	f
					ions après prise						tions après prise		
			pte des FCEC et		ompte des FCEC				pte des FCEC et		compte des FCEC		
		des t	echniques ARC	et des	techniques ARC	APR et den	sité des APR	des t	echniques ARC	et des	techniques ARC	APR et den	sité des APR
		Montants	Montants	Montants	Montant		Densité	Montants	Montants	Montants			Densité
	Classes d'actifs	au bilan	hors bilan	au bilan	hors bilan	APR		au bilan	hors bilan	au bilan			des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	3 303	173	3 104	173	1 389	42%	3 081	176	2 884	177	1 250	41%
2	Entités du secteur public	175	22	1 557	67	1	0%	139	23	1 577	64	1	0%
3	Banques multilatérales de développement	354	-	772	_	-	0%	422	-	836	-	-	0%
4	Banques	4 307	904	4 303	904	3 269	63%	3 891	894	3 920	894	3 356	70%
	Dont : entreprises d'investissement et autres												
	institutions financières assimilées à des												
	banques	-	561	143	561	641	91%	-	561	163	561	647	89%
5	Obligations sécurisées	-	-	_	-	-	0%	-	-	-	-	-	0%
6	Entreprises	8 231	185	6 293	185	6 287	97%	7 905	149	6 270	149	6 235	97%
	Dont : entreprises d'investissement et autres												
	institutions financières assimilées à des												
	entreprises	97	92	348	92	357	81%	117	41	341	41	310	81%
	Dont : financement spécialisé	-	-	-	_	-	0%	-	-	-	-	-	0%
7	Dette subordonnée, actions et autres fonds												
	propres	1 627	-	1 627	-	4 004	246%	1 634	_	1 634	-	4 017	246%
8	Clientèle de détail	2 595	6	2 090	6	1 586	76%	2 629	59	2 111	59	1 643	76%
9	Immobilier	16 707	444	15 924	399	8 054	49%	16 345	418	15 530	376	7 724	49%
	Dont : immobilier résidentiel général	10 489	114	10 063	114	4 073	40%	10 367	106	9 845	106	3 883	39%
	Dont : immobilier résidentiel productif de												
	revenus	563	-	412	_	274	67%	491	_	434	_	293	68%
	Dont : autre immobilier résidentiel	-	-	-	_	_	0%	-	_	-	_		0%
	Dont : immobilier commercial général	5 435	285	5 435	285	3 686	64%	5 238	270	5 238	270	3 529	64%
	Dont : Immobilier commercial productif de												
	revenus	220	45	14	_	21	150%	249	42	13	-	19	146%
	Dont : acquisition et aménagement de terrains,												
	et construction de bâtiments	_	-	_	_	_	0%	_	_	_	_	_	0%
10	Prêts hypothécaires inversés	300	8	171	8	77	43%	294	9	158	9	76	46%
11	Titres adossés à des créances hypothécaires	=	_	_	-	_	0%	_	_]	-	-		0%
12	Expositions en défaut	386	_	394	_	395	100%	309	_	319	_	316	99%
13	Autres actifs (2)	5 054	_	5 054	_	6 540	129%	5 162	_	5 162	_	6 242	121%
14	Total	43 039	1 742	41 289	1 742	31 602	73%	41 811	1 728	40 401	1 728	30 860	73%

⁽¹⁾ Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie.

⁽²⁾ Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 – Approche Standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (1)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent la répartition des expositions au risque de crédit selon l'approche standard par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (correspondant au niveau de risque attribué à l'exposition dans l'approche standard).

								T2 2025						
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m
	Pondération des risques													
	Classes d'actifs	0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1 571		1						1				
2	Organismes publics hors administration centrale	1 934		9						_				
3	Banques multilatérales de développement	851		-		-				_				
4	Banques			548		3 045		-		368				
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques			-		_		-		311				
5	Obligations sécurisées			_		_		_		_				
6	Entreprises			_						59			_	
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises			_						59			_	
	Dont : financement spécialisé			_						_				
7	Dette subordonnée, actions et fonds propres													
8	Clientèle de détail		_											
9	Immobilier			5 648	1 954	2 016	3 486	71	186	346	_	8 208	_	2 747
	Dont : immobilier résidentiel général			5 648	1 954	1 921	3 382	71		8				33
	Dont : immobilier résidentiel de rapport					95	104		186	338	_	8		
	Dont : autre immobilier résidentiel					_	_		-		_	_		
	Dont : immobilier commercial général			_								8 200	_	
	Dont : immobilier commercial de rapport													2 714
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments													
10	Prêts hypothécaires inversés					31	87		19			16		
11	Titres adossés à des créances hypothécaires			_	_	_	_	_	- [_		_	_	_
12	Expositions en défaut									_				
13	Autres actifs ⁽²⁾	2 086		3										
	Total	6 442	-	6 208	1 954	5 092	3 573	71	205	773	-	8 224	-	2 747

⁽¹⁾ Excluant les éléments assujettis aux disposition relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

⁽²⁾ Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 – Approche Standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (1) (suite)

(en millions de dollars canadiens) T2 2025 S u V W Pondération des risques Total des expositions au risque de crédit (aprè Classes d'actifs prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC 75% 80% 85% 90% 100% 105% 110% 130% 150% 250% 400% 1250% Autres Emprunteurs souverains et banques centrales 2 571 Organismes publics hors administration centrale 1 943 Banques multilatérales de développement 851 Banques 3 754 32 7 747 Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques 561 33 905 Obligations sécurisées Entreprises 191 3 690 11 289 15 229 Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises 517 191 267 Dont : financement spécialisé Dette subordonnée, actions et fonds propres 45 1 262 1 307 Clientèle de détail 7 124 14 7 138 Immobilier 2 253 3 541 972 4 782 23 210 1 549 1 351 39 343 Dont : immobilier résidentiel général 1714 1 275 16 006 Dont : immobilier résidentiel de rapport 23 71 76 901 Dont: autre immobilier résidentiel Dont: immobilier commercial général 539 3 541 2 437 14 717 Dont: immobilier commercial de rapport 972 210 405 4 301 Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments 2 345 1 073 3 418 Prêts hypothécaires inversés 172 19 Titres adossés à des créances hypothécaires 12 Expositions en défaut 472 426 898 Autres actifs (2) 13 3 271 5 360 14 Total 9 568 7 231 972 26 217 23 210 1 975 1 262 1 383 84 130

			T2 2	025	
		a	b	С	d
	Coefficient de pondération du risque	Expositions sur éléments du bilan			Exposition (après prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC)
1	Moins de 40%	20 304	850	34%	23 269
2	40-70%	11 596	524	45%	12 020
3	75-80%	9 857	232	30%	9 568
4	85%	6 935	296	12%	7 231
5	90-100%	29 589	1 894	15%	28 572
6	105-130%	297	_	0%	233
7	150%	2 215	94	16%	1 975
8	250%	1 263	_	0%	1 262
9	400%	_	_	0%	_
10	1250%	_	1	0%	_
11	Expositions totales	82 056	3 890	19%	84 130

⁽¹⁾ Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de

⁽²⁾ Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

⁽³⁾ La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des FCEC).

RC5 – Approche Standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (1) (suite)

								T1 2025						
		a	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	l	m
	Pondération des risques Classes d'actifs	0%	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1 918		-		90.0	99.10	1010	13.10	-	33.10		-	, , , ,
	Organismes publics hors administration centrale	1 642		3						_				
	Banques multilatérales de développement	850		_		_				_				
4	Banques			1 022		1 980		_		360				
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques			_		_		-		304				
5	Obligations sécurisées			_		_		-		-				
6	Entreprises			_						67			_	
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises			_						67			-	
	Dont : financement spécialisé			_						_				
7	Dette subordonnée, actions et fonds propres													
8	Clientèle de détail		-											
9	Immobilier			4 933	1 117	819	892	69	86	88	_	5 275	-	7
	Dont : immobilier résidentiel général			4 933	1 117	763	835	69		7				7
	Dont : immobilier résidentiel de rapport					56	57		86	81	_	9		
	Dont : autre immobilier résidentiel					-	-		-		-	_		
	Dont : immobilier commercial général			-								5 266	-	
	Dont : immobilier commercial de rapport													-
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments													
10	Prêts hypothécaires inversés					34	92		20			20		
11	Titres adossés à des créances hypothécaires			_	-	-	-	-	-	-		_	-	-
	Expositions en défaut									_				
13	Autres actifs ⁽²⁾	1 738		-										
14	Total	6 148	-	5 958	1 117	2 833	984	69	106	515	_	5 295	-	7

⁽¹⁾ Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.
(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 – Approche Standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (1) (suite)

(ei	n millions de dollars canadiens)													-	
									T1 20)25					
		n	0	р	q	r	S	t	u	٧	w	Х	у	Z	
	Pondération des risques														Total des expositions au
															risque de crédit (après
															prise en compte des FCEC
	Classes d'actifs	75%	80%	85%	90%	100%	105%	110%	130%	150%	250%	400%	1250%	Autres	et des techniques d'ARC)
1	Emprunteurs souverains et banques centrales					2 251				-				-	4 169
2	Organismes publics hors administration centrale					-				-				_	1 645
3	Banques multilatérales de développement					-				-				_	850
4	Banques	-				2 941				-				32	6 335
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières														
	assimilées à des banques	-				561				_				32	897
5	Obligations sécurisées	_				_				_				_	_
6	Entreprises	200	_	721		6 122			-	_				_	7 110
	Dont : entreprises d'investissement et autres institutions financières														
	assimilées à des entreprises	200				183				_				_	450
	Dont : financement spécialisé	-	_			-			-	-				_	-
7	Dette subordonnée, actions et fonds propres					45				-	1 683	-		_	1 728
8	Clientèle de détail	2 160				-				-				_	2 160
9	Immobilier	1 882		-	-	358	1	-		217				1 363	17 107
	Dont : immobilier résidentiel général	1 512		-		-				-				1 291	10 534
	Dont : immobilier résidentiel de rapport	-					1			81				72	443
	Dont : autre immobilier résidentiel	-					-			-				-	-
	Dont : immobilier commercial général	370		-		358				124				_	6 118
	Dont : immobilier commercial de rapport				-			-		12				-	12
	Dont : acquisition et aménagement de terrains, et construction de bâtiments					-				-				-	-
	Prêts hypothécaires inversés					16				-				-	182
	Titres adossés à des créances hypothécaires	-		-	-	-	-	-		-				-	-
	2 Expositions en défaut					423				31				-	454
1	Autres actifs (2)					3 225							_	_	4 963
1	Total	4 242	-	721	-	15 381	1	-	-	248	1 683	-	_	1 395	46 703

			T1 2	025	
		a	b	С	d
	Coefficient de pondération du risque	Expositions sur éléments du bilan	` '		Exposition (après prise en compte des FCEC et des techniques d'ARC)
1	Moins de 40%	14 243	733	41%	17 040
2	40-70%	5 722	382	55%	5 992
3	75-80%	4 629	61	40%	4 242
4	85%	721	_	0%	721
5	90-100%	18 753	776	38%	16 776
6	105-130%	38	_	0%	1
7	150%	542	43	40%	248
8	250%	1 683	_	0%	1 683
9	400%	_	_	0%	-
10	1250%	_	1	0%	_
11	Expositions totales	46 331	1 995	43%	46 703

⁽¹⁾ Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de crédit de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques centrales, institutions financières et entreprises, les pondérations de risque sont basées, si disponibles, sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.
(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de

⁽³⁾ La pondération est fondée sur l'exposition hors bilan (avant prise en compte des FCEC).

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent les principaux paramètres ayant servi au calcul des exigences de fonds propres dans les modèles NI, afin d'améliorer la transparence du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques de la banque et la fiabilité des mesures réglementaires.

	T2 2025												
Approche NI		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l
avancée			Expositions hors		ECD après prise								
		Expositions au	bilan avant prise		en compte des								
		bilan brutes	en compte des		techniques ARC		Nombre de		Échéance		Densité des		Provisions pour
	Fourchette de PD (1)	initiales	FCEC (2)	FCEC moyen (3)	et des FCEC	PD moyenne (4)	débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne (6)	moyenne ⁽⁷⁾	APR	APR (8)	attendue ⁽⁹⁾	pertes de crédit
Prêts hypothécaires		962	-	0%	962	0,08%	43 123	18,9%		28	2,9%	-	
	0.15 à < 0.25	239	-	0%	239	0,20%	10 058	17,1%		10	4,3%	-	
marges ac creare	0.25 à < 0.50	280	-	0%	280	0,36%	11 445	19,6%		17	6,1%	-	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	0.50 à < 0.75	147	-	0%	147	0,61%	3 895	18,6%		11	7,5%	-	
- assurés	0.75 à < 2.50	438	-	0%	438	1,32%	5 672	18,5%		44	9,9%	1	
	2.50 à < 10.00	135	-	0%	135	4,51%	2 364	8,4%		16	12,0%	-	
	10.00 à < 100.00	42	-	0%	42	15,67%	715	4,7%		7	15,6%	1	
	100.00 (défaut)	21	_	0%	21	100,00%	237	4,5%		5	25,7%	1	
	Sous-total	2 264	_	0%	2 264	1,87%	77 509	17,7%		138	6,1%	3	9
Prêts hypothécaires	0.00 à < 0.15	47 887	22 544	34%	55 632	0,07%	257 249	21,6%		2 143	3,9%	8	
résidentiels et	0.15 à < 0.25	7 510	1 464	38%	8 071	0,19%	28 289	24,8%		798	9,9%	4	
marges de crédit	0.25 à < 0.50	6 273	788	56%	6 715	0,36%	23 170	24,2%		987	14,7%	6	
hypothécaires -	0.50 à < 0.75	2 273	211	55%	2 390	0,61%	8 510	23,8%		515	21,6%	3	
	0.75 à < 2.50	3 473	228	60%	3 610	1,30%	13 363	23,1%		1 229	34,1%	11	
	2.50 à < 10.00	1 268	48	71%	1 302	4,68%	5 053	22,6%		919	70,5%	14	
	10.00 à < 100.00	332	2	246%	336	16,73%	1 298	22,6%		399	118,8%	13	
	100.00 (défaut)	101	3	59%	103	100,00%	557	23,2%		239	232,6%	5	
	Sous-total	69 117	25 288	36%	78 159	0,46%	337 489	22,3%		7 229	9,2%	64	68
Crédit rotatif	0.00 à < 0.15	960	9 907	77%	8 552	0,08%	626 542	78,8%		355	4,1%	6	
admissible	0.15 à < 0.25	353	1 671	75%	1 609	0,20%	174 052	87,3%		148	9,2%	3	
	0.25 à < 0.50	477	2 573	78%	2 481	0,34%	386 380	88,2%		356	14,3%	7	
	0.50 à < 0.75	276	696	80%	833	0,61%	104 996	86,9%		191	22,9%	4	
	0.75 à < 2.50	957	1 058	90%	1 909	1,42%	237 930	88,9%		846	44,3%	25	
	2.50 à < 10.00	1 007	317	100%	1 485	4,47%	295 149	91,7%		1 507	101,5%	61	
	10.00 à < 100.00	206	48	114%	260	30,94%	49 798	91,3%		641	246,6%	74	
	100.00 (défaut)	27	_	0%	28	100,00%	5 116	72,1%		12	43,0%	19	
	Sous-total	4 263	16 270	79%	17 157	1,31%	1 879 963	83,8%		4 056	23,6%	199	266
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	1 183	2 784	66%	3 027	0,09%	75 603	52,0%		369	12,2%	1	
	0.15 à < 0.25	858	383	60%	1 086	0,20%	43 778	52,7%		239	22,0%	1	
	0.25 à < 0.50	1 993	333	58%	2 187	0,37%	104 829	59,4%		780	35,7%	5	
	0.50 à < 0.75	1 844	169	61%	1 947	0,62%	88 465	59,0%		935	48,0%	7	
	0.75 à < 2.50	5 868	341	72%	6 115	1,39%	263 886	57,3%		3 995	65,3%	51	
	2.50 à < 10.00	2 811	113	67%	2 886	4,31%	76 924	32,4%		1 351	46,8%	38	
	10.00 à < 100.00	294	27	51%	307	28,99%	11 877	51,9%		365	118,6%	46	
	100.00 (défaut)	210	2	48%	211	100,00%	11 547	59,8%		174	82,2%	122	
	Sous-total	15 061	4 152	65%	17 766	3,01%	676 909	52,5%		8 208	46,2%	271	256
	Jour total	10 001	1 102	50 70	1, , 00	5,5170	010 000	32,070		0 200	10,270	-/ -	200

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

⁽³⁾ Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente le nombre de comptes de détail.

⁽⁶⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁷⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁸⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

⁽⁹⁾ Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 - NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

							T2 2025						
Approche NI		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l
avancée			Expositions hors		ECD après prise								
		Expositions au	bilan avant prise		en compte des				4				
	Fourshotte de DD (1)	bilan brutes initiales	en compte des FCEC ⁽²⁾	FCFC mayon (3)	techniques ARC	DD mayanna (4)	Nombre de	DCD mayanna (6)	Échéance	APR	Densité des APR ⁽⁸⁾	Perte	
F-ti	Fourchette de PD (1)			FCEC moyen (3) 97%	et des FCEC	PD moyenne (4)	débiteurs (5)	PCD moyenne (6)	moyenne (7)			attendue **	pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 725	2 050		3 028	0,08%	998	33,9%	·	391	12,9%	1	
	0.15 à < 0.25	8 635	7 080	84%	13 988	0,20%	2 394	38,2%	1,92	3 770	27,0%	11	
	0.25 à < 0.50	11 633	4 676	84%	15 597	0,34%	2 304	33,4%	·	4 908	31,5%	18	
	0.50 à < 0.75	14 166	7 680	83%	20 962	0,53%	2 888	36,1%	·	9 409	44,9%	40	
	0.75 à < 2.50	28 929	11 506	88%	38 305	1,16%	12 964	35,2%	1,79	22 880	59,8%	157	
	2.50 à < 10.00	4 231	1 006	93%	4 949	4,16%	1 412	36,2%	1,31	4 366	88,2%	77	
	10.00 à < 100.00	447	32	95%	472	17,70%	92	42,2%	1,12	863	183,0%	36	
	100.00 (défaut)	799	20	77%	816	100,00%	422	40,0%		1 851	227,0%	276	
	Sous-total	70 565	34 050	86%	98 117	1,78%	23 474	35,6%	1,88	48 438	49,4%	616	794
États souverains	0.00 à < 0.15	67 449	7 257	96%	75 584	0,01%	595	10,8%	2,50	1 715	2,3%	2	
	0.15 à < 0.25	-	-	0%	-	0,00%	-	0,0%	-	_	0,0%	-	
	0.25 à < 0.50	-	-	0%	_	0,00%	-	0,0%	-	_	0,0%	-	
	0.50 à < 0.75	-	-	0%	_	0,00%	-	0,0%	-	_	0,0%	-	
	0.75 à < 2.50	-	-	0%	_	0,00%	-	0,0%	-	_	0,0%	_	
	2.50 à < 10.00	-	3	0%	3	7,63%	1	36,5%	1,00	3	127,0%	_	
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	_	0,00%	-	0,0%	-	-	0,0%	-	
	100.00 (défaut)	_	_	0%	_	0,00%	_	0,0%	_	_	0,0%	-	
	Sous-total	67 449	7 260	96%	75 587	0,01%	596	10,8%	2,50	1 718	2,3%	2	4

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

⁽³⁾ Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

⁽⁶⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁷⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁸⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

⁽⁹⁾ Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 - NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

		T2 2025												
Approche NI		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	
fondation			Expositions hors		ECD après prise									
		Expositions au			en compte des									
	5 1 11 1 20 (1)	bilan brutes	en compte des	FCFC (3)	techniques ARC	DD (6)	Nombre de	DCD (6)	Échéance	400	Densité des		Provisions pour	
	Fourchette de PD (1)	initiales		FCEC moyen (3)	et des FCEC	PD moyenne (4)	débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne (6)	moyenne (7)	APR	APR (8)	attendue (9)	pertes de crédit	
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 355	7 012	56%	6 003	0,07%	57	41,8%	1,53	1 118	18,6%	1		
	0.15 à < 0.25	4 614	12 131	94%	10 069	0,19%	148	39,1%	2,66	3 333	33,1%	6		
	0.25 à < 0.50	2 483	3 904	89%	4 292	0,35%	57	34,7%	2,45	1 670	38,9%	5		
	0.50 à < 0.75	1 413	2 692	84%	2 940	0,53%	44	34,4%	2,17	1 391	47,3%	5		
	0.75 à < 2.50	3 391	2 781	91%	3 834	1,16%	81	34,0%	2,34	2 454	63,1%	12		
	2.50 à < 10.00	312	321	63%	614	3,12%	9	32,1%	1,88	452	73,7%	3		
	10.00 à < 100.00	(5)	74	5%	100	14,10%	1	8,3%	1,18	37	37,1%	-		
	100.00 (défaut)	156	73	53%	114	100,00%	1	45,0%	1,00	72	63,4%	1		
	Sous-total	13 719	28 988	82%	27 966	0,88%	398	37,6%	2,26	10 527	37,5%	33	109	
Institutions	0.00 à < 0.15	3 602	2 689	47%	5 311	0,06%	74	44,8%	1,29	973	18,3%	1		
financières	0.15 à < 0.25	333	538	98%	553	0,17%	21	44,2%	2,17	235	42,5%	1		
	0.25 à < 0.50	208	119	61%	283	0,34%	16	45,0%	1,02	158	55,9%	-		
	0.50 à < 0.75	_	13	93%	2	0,53%	5	45,0%	1,00	1	68,7%	_		
	0.75 à < 2.50	44	1	100%	37	0,89%	12	45,0%	1,00	26	71,5%	_		
	2.50 à < 10.00	_	_	0%	_	0,00%	_	0,0%	_	_	0,0%	_		
	10.00 à < 100.00	_	_	0%	_	0,00%	_	0,0%	_	_	0,0%	_		
	100.00 (défaut)	_	_	0%	_	0,00%	_	0,0%	_	_	0,0%	_		
	Sous-total	4 187	3 360	56%	6 186	0,09%	128	44,8%	1,35	1 393	22,6%	2	11	
Total (tous les poi	المراكبين	246 625	119 368	72%	323 202	0,97%	2 996 466	27,1%	2,14	81 707	29,9%	1 190	1 517	

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

⁽³⁾ Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

⁽⁶⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁷⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁸⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

⁽⁹⁾ Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 - NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

							T1 2025						
Approche NI		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l
avancée			Expositions hors		ECD après prise								
		Expositions au	bilan avant prise		en compte des								
	(1)	bilan brutes	en compte des	(3)	techniques ARC	(4)	Nombre de	(6)	Échéance		Densité des	Perte	
	Fourchette de PD (1)	initiales	FCEC (2)	FCEC moyen (3)	et des FCEC	PD moyenne (4)	débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne (6)	moyenne ⁽⁷⁾	APR	APR (8)	attendue ⁽⁹⁾	pertes de crédit
Prêts hypothécaires		923	-	0%	923	0,08%	43 433	18,8%		28	3,0%	-	
i colucii deco et	0.15 à < 0.25	238	-	0%	238	0,20%	10 289	16,9%		10	4,3%	-	
	0.25 à < 0.50	282	-	0%	282	0,36%	12 044	19,1%		17	6,0%	-	
, p	0.50 à < 0.75	142	-	0%	142	0,62%	4 126	20,3%		11	8,0%	-	
4004.00	0.75 à < 2.50	396	-	0%	396	1,29%	5 922	17,6%		39	9,9%	1	
	2.50 à < 10.00	132	-	0%	132	4,61%	2 452	8,7%		16	12,1%	1	
	10.00 à < 100.00	38	-	0%	38	15,53%	662	4,4%		6	15,3%	-	
	100.00 (défaut)	24	-	0%	24	100,00%	247	4,6%		6	24,4%	1	
	Sous-total	2 175	-	0%	2 175	2,03%	79 175	17,5%		133	6,1%	3	9
Prêts hypothécaires		46 677	22 291	34%	54 287	0,07%	254 650	21,5%		2 091	3,9%	8	
	0.15 à < 0.25	7 402	1 457	37%	7 938	0,19%	28 354	24,8%		787	9,9%	4	
manges ac creare	0.25 à < 0.50	6 256	759	54%	6 663	0,35%	23 178	24,3%		978	14,7%	6	
, pour our ou	0.50 à < 0.75	2 231	183	54%	2 329	0,61%	8 394	24,0%		506	21,7%	3	
	0.75 à < 2.50	3 381	220	60%	3 513	1,29%	13 242	23,1%		1 193	34,0%	11	
	2.50 à < 10.00	1 229	50	66%	1 262	4,69%	4 884	22,5%		891	70,6%	14	
	10.00 à < 100.00	292	1	269%	296	16,56%	1 242	23,0%		359	121,2%	11	
	100.00 (défaut)	118	3	65%	120	100,00%	621	22,6%		275	229,1%	6	
	Sous-total	67 586	24 964	35%	76 408	0,48%	334 565	22,3%		7 080	9,3%	63	70
	0.00 à < 0.15	1 072	11 777	72%	9 585	0,09%	905 976	81,4%		416	4,3%	7	
	0.15 à < 0.25	321	1 173	77%	1 224	0,19%	141 564	86,3%		110	9,0%	2	
	0.25 à < 0.50	423	1 609	81%	1 718	0,34%	246 870	87,1%		242	14,1%	5	
	0.50 à < 0.75	253	386	83%	575	0,62%	64 026	85,1%		129	22,5%	3	
	0.75 à < 2.50	873	664	94%	1 497	1,45%	178 695	87,9%		668	44,6%	20	
	2.50 à < 10.00	916	340	100%	1 374	4,75%	260 279	91,3%		1 446	105,2%	60	
	10.00 à < 100.00	237	52	123%	301	24,67%	55 167	91,7%		723	240,3%	68	
	100.00 (défaut)	28	_	0%	28	100,00%	4 564	71,8%		6	21,8%	19	
	Sous-total	4 123	16 001	76%	16 302	1,28%	1 857 141	84,1%		3 740	22,9%	184	268
	0.00 à < 0.15	1 101	2 740	62%	2 799	0,09%	73 900	51,5%		338	12,1%	1	
	0.15 à < 0.25	833	396	60%	1 071	0,20%	42 837	51,7%		231	21,6%	1	
	0.25 à < 0.50	1 953	350	59%	2 160	0,37%	102 365	58,5%		759	35,1%	5	
	0.50 à < 0.75	1 744	170	60%	1 846	0,62%	85 963	59,4%		891	48,3%	7	
	0.75 à < 2.50	5 635	353	73%	5 892	1,39%	265 005	57,9%		3 865	65,6%	49	
	2.50 à < 10.00	2 925	111	70%	3 003	4,33%	76 453	31,6%		1 368	45,5%	39	
	10.00 à < 100.00	275	25	53%	288	28,08%	11 388	52,4%		347	120,5%	41	
	100.00 (défaut)	198	2	61%	200	100,00%	11 087	58,6%		193	96,9%	111	
(1) Fourchette de PD pres	Sous-total	14 664	4 147	63%	17 259	2,99%	668 998	52,0%		7 992	46,3%	254	246

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

⁽³⁾ Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente le nombre de comptes de détail.

⁽⁶⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁷⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁸⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

⁽⁹⁾ Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 - NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

							T1 2025						
Approche NI		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l
avancée			Expositions hors		ECD après prise								
		Expositions au			en compte des								
	5 1 1 22 (1)	bilan brutes	en compte des	EGE 6 (3)	techniques ARC	(4)	Nombre de	DGD (6)	Échéance		Densité des		Provisions pour
	Fourchette de PD (1)	initiales		FCEC moyen (3)	et des FCEC	PD moyenne (4)	débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne (6)	moyenne ⁽⁷⁾	APR	APR (8)	attendue (9)	pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 493	2 018	97%	2 767	0,08%	1 091	30,4%	1,56	320	11,6%	1	
	0.15 à < 0.25	9 426	7 336	84%	15 083	0,20%	2 415	37,5%	1,94	4 090	27,1%	11	
	0.25 à < 0.50	10 848	4 385	83%	14 503	0,35%	2 284	33,4%	2,11	4 550	31,4%	17	
	0.50 à < 0.75	13 987	7 316	85%	20 251	0,53%	2 800	36,4%	2,14	9 056	44,7%	39	
	0.75 à < 2.50	27 587	11 892	88%	37 415	1,17%	12 672	35,3%	1,82	22 277	59,5%	154	
	2.50 à < 10.00	4 223	962	93%	4 900	4,26%	1 363	36,7%	1,48	4 471	91,3%	79	
	10.00 à < 100.00	481	41	96%	513	17,50%	103	41,4%	1,10	914	178,0%	37	
	100.00 (défaut)	698	22	71%	716	100,00%	407	39,2%	1,10	1 601	224,0%	205	
	Sous-total	68 743	33 972	87%	96 148	1,71%	23 135	35,6%	1,92	47 279	49,2%	543	623
États souverains	0.00 à < 0.15	65 939	7 317	96%	74 811	0,01%	589	10,6%	2,40	1 531	2,1%	2	
	0.15 à < 0.25	-	-	0%	_	0,00%	_	0,0%	-	-	0,0%	-	
	0.25 à < 0.50	-	_	0%	_	0,00%	-	0,0%	-	-	0,0%	-	
	0.50 à < 0.75	-	_	0%	_	0,00%	-	0,0%	-	-	0,0%	-	
	0.75 à < 2.50	_	_	0%	_	0,00%	_	0,0%	-	-	0,0%	_	
	2.50 à < 10.00	7	3	0%	9	7,63%	2	33,6%	1,00	11	117,0%	-	
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0,00%	-	0,0%	-	-	0,0%	-	
	100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0,00%	_	0,0%	-	_	0,0%	_	
	Sous-total	65 946	7 320	96%	74 820	0,01%	591	10,6%	2,40	1 542	2,1%	2	4

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

⁽³⁾ Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

⁽⁶⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁷⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁸⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

⁽⁹⁾ Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC6 - NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

							T1 2025						
Approche NI		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l
fondation			Expositions hors		ECD après prise								
		Expositions au			en compte des								
	5 1 11 1 50 (1)	bilan brutes	en compte des	5656 (3)	techniques ARC	(A)	Nombre de	DCD (6)	Échéance	400	Densité des		Provisions pour
	Fourchette de PD (1)	initiales	FCEC (2)	FCEC moyen (3)	et des FCEC	PD moyenne (4)	débiteurs (5)	PCD moyenne (6)	moyenne (7)	APR		attendue (9)	pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 418	7 310	55%	6 359	0,08%	59	41,7%	1,63	1 194	18,8%	1	
	0.15 à < 0.25	4 493	12 696	94%	10 223	0,19%	154	38,8%	2,63	3 414	33,4%	6	
	0.25 à < 0.50	2 265	3 620	86%	4 078	0,35%	55	36,0%	2,49	1 664	40,8%	4	
	0.50 à < 0.75	1 299	2 662	86%	2 766	0,53%	42	35,2%	2,39	1 356	49,0%	4	
	0.75 à < 2.50	4 213	3 110	88%	4 813	1,08%	90	34,0%	2,34	2 908	60,4%	13	
	2.50 à < 10.00	251	220	85%	471	3,62%	8	35,5%	1,84	446	94,7%	2	
	10.00 à < 100.00	(4)	74	4%	101	14,10%	1	8,2%	1,26	37	36,8%	-	
	100.00 (défaut)	116	43	100%	18	100,00%	1	40,0%	1,00	6	37,5%	_	
	Sous-total	14 051	29 735	82%	28 829	0,53%	410	37,7%	2,30	11 025	38,2%	30	117
Institutions	0.00 à < 0.15	4 652	2 678	48%	6 337	0,07%	73	44,9%	1,28	1 183	18,7%	1	
financières	0.15 à < 0.25	276	590	98%	519	0,18%	22	44,2%	2,22	231	44,6%	_	
	0.25 à < 0.50	116	115	73%	176	0,34%	16	45,0%	1,05	98	55,7%	-	
	0.50 à < 0.75	-	100	100%	40	0,53%	4	45,0%	1,00	28	70,4%	-	
	0.75 à < 2.50	21	1	100%	14	0,84%	12	44,9%	1,00	9	70,0%	-	
	2.50 à < 10.00	-	_	0%	-	0,00%	-	0,0%	_	_	0,0%	_	
	10.00 à < 100.00	_	_	0%	_	0,00%	_	0,0%	_	_	0,0%	_	
	100.00 (défaut)	_	_	0%	_	0,00%	_	0,0%	_	_	0,0%	_	
	Sous-total	5 065	3 484	59%	7 086	0,08%	127	44,8%	1,34	1 549	21,9%	1	16
						-,		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	,		,		
Total (tous les po	ortefeuilles)	242 353	119 623	76%	319 027	0,88%	2 964 142	27,2%	2,09	80 340	29,7%	1 080	1 353

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

⁽³⁾ Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

⁽⁶⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁷⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁸⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

⁽⁹⁾ Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 182 à 185 du cadre de Bâle.

RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) - Risque de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent un état des flux des actifs pondérés en fonction des risques expliquant les variations des APR.

			T2 2025			T1 2025	
			a			a	
			Dont : l'approche fondée			Dont : l'approche fondée	
		Risque autre que le risque de			Risque autre que le risque		•
		crédit de contrepartie	(NI)	contrepartie ⁽¹⁾	de crédit de contrepartie	(NI)	contrepartie ⁽¹⁾
1	APR au début	117 453	80 340	6 990	112 005	78 225	6 445
2	Taille du portefeuille ⁽²⁾	2 412	1 720	(186)	3 073	654	374
3	Qualité du portefeuille (3)	393	393	16	768	768	17
4	Mises à jour des modèles (4)	108	108	-	=	=	=
5	Méthode et politique (5)	-	_	=	-	-	-
6	Acquisitions et cessions	30 699	=	9	=	=	=
7	Mouvements de devises	(2 049)	(854)	(187)	1 607	693	154
8	Autres (6)	_	1	-	1	T	1
9	APR à la fin	149 016	81 707	6 642	117 453	80 340	6 990

			T4 2024			T3 2024	
			a			a	
			Dont : l'approche fondée			Dont : l'approche fondée	
		Risque autre que le risque de	sur les notations internes	Risque de crédit de	Risque autre que le risque	sur les notations internes	Risque de crédit de
		crédit de contrepartie	(NI)	contrepartie (1)	de crédit de contrepartie	(NI)	contrepartie (1)
1	APR au début	110 679	77 854	6 005	106 694	74 991	5 969
2	Taille du portefeuille ⁽²⁾	553	(236)	514	3 394	2 338	90
3	Qualité du portefeuille (3)	166	166	(236)	714	714	(65)
4	Mises à jour des modèles (4)	308	308	131	(244)	(244)	-
5	Méthode et politique (5)	-	-	=-	-	-	-
6	Acquisitions et cessions	-	-	_	-	_	_
7	Mouvements de devises	299	133	31	121	55	11
8	Autres (6)	-	-	-	-	-	-
9	APR à la fin	112 005	78 225	6 445	110 679	77 854	6 005

⁽¹⁾ Le RCC comprend les dérivés, les OFT, les transactions réglées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon l'ajustement d'évaluation de crédit.

⁽²⁾ La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

⁽³⁾ La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réalignement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

⁽⁴⁾ La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en oeuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

⁽⁵⁾ La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires ou d'une nouvelle réglementation.

⁽⁶⁾ La rubrique « Autres » regroupe les changements qui ne peuvent être attribuées à aucune autre catégorie.

NI - Exposition au risque de crédit - Backtesting (1)

						20	25					
				T2						T1		
	PD moyenne estimée (%)		Approche NI - PCD moyenne estimée (%) (2)	Approche NI - PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD		PD moyenne estimée (%)		Approche NI - PCD moyenne estimée (%) (2)		ECD	ECD observée (%) ⁽⁴⁾
Particuliers ⁽⁵⁾ Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,58%	0,47%	2,71%	\$.0.	\$.0.	\$.0.	0,58%	0,44%	2,66%	S.O.	\$.0.	s.o.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,29%	0,23%	22,96%	2,01%	90,58%	88,49%	0,29%	0,24%	22,61%	1,89%	91,09%	89,39%
Crédit rotatif admissible	1,87%	1,47%	86,45%	74,34%	112,92%	102,52%	1,56%	1,45%	86,61%	74,60%	107,40%	102,41%
Particuliers - autres	1,70%	1,48%	52,01%	36,32%	83,80%	76,93%	1,65%	1,39%	50,91%	35,98%	82,09%	75,42%
Autres que particuliers ⁽⁸⁾												
Entreprises	1,03%	0,41%	35,17%	43,50%	90,23%	72,83%	1,01%	0,49%	32,46%	36,22%	87,30%	71,80%
États souverains ⁽⁹⁾	0,07%	0,00%	10,60%	S.O.	95,30%	S.O.	0,07%	0,00%	10,60%	S.O.	88,30%	\$.0.
Institutions financières ⁽⁹⁾	0,33%	0,00%	45,00%	S.O.	100,00%	S.O.	0,37%	0,00%	45,00%	S.O.	100,00%	\$.0.

						20	24					
				T4						T3		
	PD moyenne estimée (%)		Approche NI - PCD moyenne estimée (%) (2)	Approche NI - PCD observée (%) ⁽³⁾			PD moyenne estimée (%)		Approche NI - PCD moyenne estimée (%) (2)	Approche NI - PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD	
Particuliers ⁽⁵⁾ Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,57%	0,45%	2,66%	\$.0.	\$.0.	S.O.	0,58%	0,44%	2,70%	S.O.	\$.0.	\$.0.
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,28%	0,25%	22,95%	2,21%	92,56%	90,15%	0,28%	0,23%	22,83%	3,30%	92,49%	89,93%
Crédit rotatif admissible	1,52%	1,40%	86,29%	74,98%	107,28%	102,45%	1,09%	1,34%	85,93%	76,15%	112,41%	102,68%
Particuliers - autres	1,63%	1,31%	49,49%	35,32%	82,58%	76,54%	1,60%	1,23%	53,67%	44,28%	80,81%	75,03%
Autres que particuliers ⁽⁸⁾												
Entreprises	0,99%	0,42%	30,46%	31,12%	78,61%	70,82%	0,93%	0,42%	27,83%	16,14%	77,58%	74,96%
États souverains ⁽⁹⁾	0,11%	0,00%	11,80%	S.O.	88,30%	S.O.	0,10%	0,00%	11,80%	S.O.	88,30%	S.O.
Institutions financières ⁽⁹⁾	0,38%	0,00%	45,00%	S.O.	100,00%	S.O.	0,72%	0,00%	45,00%	S.O.	100,00%	S.O.

⁽¹⁾ La PD estimée et le taux de défaut observé sont compatibles avec la présentation du tableau RC9 (présenté annuellement). Les paramètres de PD, PCD et de ECD estimés et observés sont présentés avec un décalage d'un mois. Par exemple, pour T2 2025 les pourcentages estimés sont en date du 31 mars 2024 et les pourcentages observés reflètent l'expérience de pertes au cours des 12 mois suivants.

⁽²⁾ La PCD estimée reflète les pertes en cas de défaut pour un scénario de contraction économique et est basée sur les comptes en défaut.

⁽³⁾ La PCD observée inclut les coûts indirects, l'actualisation et est basée sur les comptes en défaut dont le processus de recouvrement est complété.

⁽⁴⁾ Les ECD estimés et observés sont calculés pour les prêts rotatifs uniquement et sont basés sur les comptes en défaut.

⁽⁵⁾ La PD et le ECD des portefeuilles de prêts aux particuliers sont pondérés par nombre de comptes tandis que la PCD est pondérée par l'exposition des comptes.

⁽⁶⁾ La PCD observée des hypothèques résidentielles assurées est sans objet pour refléter l'atténuation du risque de crédit inhérente aux entités souveraines.

⁽⁷⁾ Les ECD estimés et observés des hypothèques résidentielles sont calculés uniquement pour les marges de crédit hypothécaires étant donné la nature non rotative des hypothèques résidentielles.

⁽⁸⁾ La PD des portefeuilles autres que particuliers est pondérée par nombre de clients tandis que la PCD et le ECD sont pondérés par nombre de facilités.

⁽⁹⁾ La PCD observée des institutions financières et des états souverains est sans objet puisqu'aucun processus de recouvrement des facilités en défaut n'a pas été complété au cours de la période d'observation. Le ECD observé est sans objet car aucun défaut n'a été enregistré durant la période d'observation.

RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC) par approche (1)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des méthodes employées pour calculer les exigences réglementaires applicables au risque de crédit de contrepartie ainsi que des principaux paramètres utilisés dans chaque méthode.

				T2 2	025					T1 2	025		
		a	b	С	d	е	f	a	b	С	d	e	f
						ECD après						ECD après	
					Alpha servant	prise en					Alpha servant	prise en	
			Exposition		au calcul des				Exposition		au calcul des		
		Coût de	future	-	ECD	techniques		Coût de	future		ECD	, ,	
		remplacement	potentielle	EPAE (2)	réglementaires	ARC	APR	remplacement	potentielle	EPAE (2)	réglementaires	ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	2 944	8 912		1,4	16 598	3 635	3 982	9 330		1,4	18 636	3 893
2	Méthode des modèles internes (pour les												
	dérivés et les cessions temporaires												
	de titres - OFT)			-	-	_	-			_	_	-	_
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					_	-					_	_
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					_	-					_	_
5	VaR pour les OFT					15 106	1 536					16 223	1 610
6	Total						5 171						5 503

				T4 2	024					T3 2	024		
		a	b	С	d	е	f	a	b	С	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE (2)	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	compte des techniques		Coût de remplacement	Exposition future potentielle		Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	compte des techniques	APR
3 4	AS - RCC (pour les dérivés) Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT) Approche simple pour l'ARC (pour les OFT) Approche complète pour l'ARC (pour les OFT) VaR pour les OFT	3 213	9 645	-	1,4	18 001 - - - 13 217	3 503 - - - 1 538		7 600	-	1,4	13 677 - - - 14 532	3 010 - - - 1 565
6	Total						5 041						4 575

⁽¹⁾ Excluant l'exposition et les APR pour les CCP éligibles (QCCP) et l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

⁽²⁾ EPAE: Exposition positive attendue effective.

RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques (en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition des expositions au risque de crédit de contrepartie selon l'approche standard par portefeuille (type de contrepartie) et par coefficient de pondération des risques (niveau de risque attribué selon l'approche standard).

								T2 20)25													T1 20)25					
	a	b	С	d	е	f	g	h	i	j	k	l	m	n	a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
Pondération des risques Portefeuille réglementaire	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit
Emprunteurs souverains	-	_	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-
Entités du secteur public	-	_	-	_	_	_	_	-	-	-	_	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-	-	_	-
Banques multilatérales																												
de développement	124	-	-	_	-	_	_	-	-	-	-	-	-	124	226	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	226
Banques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-	-	_	-
Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées																												
à des banques	_	-	-	_	-	_	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises	_	-	-	_	-	_	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont : financement spécialisé	-	-	-	_	-	_	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-
Entreprises d'investissement et autres																												
institutions financières assimilées																												
à des entreprises	_	-	-	_	_	_	_	-	-	772	-	-	-	772	-	-	-	-	-	-	-	-	-	808	_	-	_	808
Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-	_	-	_	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ⁽¹⁾	_	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-	_	-
Total	124	-	-	_	_	_	_	-	-	772	-	-	_	896	226	-	-	-	-	-	-	-	-	808	_	-	_	1 034
								T4 20)24													T3 20)24					
	a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	а	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n
Pondération des risques														Exposition totale au														Exposition totale au
Portefeuille réglementaire	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	risque de crédit	0%	10%	20%	30%	40%	50%	75%	80%	85%	100%	130%	150%	Autres	risque de crédit
Emprunteurs souverains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-	-	-	-
Entités du secteur public	_	-	-	_	-	_	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-
Banques multilatérales																												
de développement	0.40																											
	243	-	-	_	_	_	_	-	-	-	_	_	_	243	214	_	_	-	_	-	_	_	-	_	-	-	_	214
Banques	243	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	243	214 -	-	-	-	-	-	-	-	1 1	-	-	-	-	214 -
Banques Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées	243	-			-	-	-	-		-	-	-	-	243 -	214 -	-	-	-		-	-	-	1	-	-	-	-	214 -
Banques Entreprises d'investissement et autres	- - -	-			-	-	-	-		-	-	-		243 - -	214	-	-	-		-	-	-	1 1 1	- -		-	- - -	214 - -
Banques Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées	- - - -	- - -			- - -	- - -	- - -	-		-	-	-		243 - - -	214 - - -	-	- - -	-		- - -	- - - -		1 1 1 1	- - -		-	- - -	214 - - -
Banques Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques	- - - - -	- - - -	-	-	- - - -	- - - -	- - - -		-	-	-	-		243 - - - -	214 - - - -	-	-	-	-	-	- - - -	-		- - - -	1 1 1 1		- - - -	214 - - - -
Banques Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques Entreprises	- - - -	-	-	- - -	- - -	- - - -		-	-	-	-	-	1 1 1 1	243 - - - -	214 - - - -	-	-	-	-		-	-	1 1 1	- - - -		- - -	- - - -	214 - - - -
Banques Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques Entreprises Dont : financement spécialisé Entreprises d'investissement et autres	- - - -		-	- - -	- - - -	- - - -		-	-	- - - -	-		1 1 1 1	243 - - - - 694	214 - - - -		- - - -		-		-			- - - - 705	1 1 1 1 1		- - - -	214 - - - - 705
Banques Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques Entreprises Dont : financement spécialisé Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées	- - - -	-	-	- - -		- - - -			-	- - - - 694		-		-	214 - - - -				-		-			- - - - 705			- - - - -	- - -
Banques Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des banques Entreprises Dont : financement spécialisé Entreprises d'investissement et autres institutions financières assimilées à des entreprises	- - - - -	-	-	- - -				-	-	- - - - 694 -				-	214				-					- - - - 705 -			- - - - -	- - -

⁽¹⁾ Excluant les expositions aux CCPs, qui sont reportées dans le tableau RCC8.

RCC4 – NI – Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent tous les paramètres pertinents pour le calcul des exigences de fonds propres en regard du risque de crédit de contrepartie selon les modèles NI.

				T2 2	025			
Approche NI avancée		a	b	С	d	e	f	g
		ECD après						
		prise en compte						
	Fourchette de PD (1)	des techniques ARC	PD moyenne (2)	Nombre de débiteurs (3)	PCD moyenne (4)	Échéance moyenne (5)	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾
Entreprises	0.00 à < 0.15	39	0,09%		35,9%		5	12,8%
	0.15 à < 0.25	607	0,20%	169	34,5%	•	140	23,1%
	0.25 à < 0.50	333	0,34%	171	27,7%	1,00	81	24,3%
	0.50 à < 0.75	341	0,53%	200	32,9%	0,99	127	37,2%
	0.75 à < 2.50	1 732	0,84%	886	36,3%	0,77	841	48,6%
	2.50 à < 10.00	48	4,89%	73	49,5%	1,00	62	129,2%
	10.00 à < 100.00	2	16,10%	5	54,9%	1,00	4	200,0%
	100.00 (défaut)	1	100,00%	1	47,0%	1,00	2	200,0%
	Sous-total	3 103	0,72%	1 530	34,9%	0,87	1 262	40,7%
États souverains	0.00 à < 0.15	12 032	0,03%	130	15,3%	0,23	188	1,6%
	0.15 à < 0.25	-	0,00%	-	0,0%	-	-	0,0%
	0.25 à < 0.50	67	0,44%	1	12,0%	_	7	10,4%
	0.50 à < 0.75	-	0,00%	_	0,0%	-	-	0,0%
	0.75 à < 2.50	-	0,00%	_	0,0%	-	-	0,0%
	2.50 à < 10.00	-	0,00%	=	0,0%	=	=	0,0%
	10.00 à < 100.00	-	0,00%	=	0,0%	=	=	0,0%
	100.00 (défaut)	-	0,00%	_	0,0%	-	-	0,0%
	Sous-total	12 099	0,03%	131	15,2%	0,23	195	1,6%

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽³⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁶⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 - NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

				T2 2	025			
Approche NI fondation		a	b	С	d	e	f	g
		ECD après						
		prise en compte						
	Fourchette de PD (1)	des techniques ARC	PD moyenne (2)	Nombre de débiteurs (3)	PCD moyenne (4)	Échéance moyenne (5)	APR	Densité des APR (6)
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 408	0,07%	450	41,7%	0,30	163	11,6%
	0.15 à < 0.25	3 342	0,19%	271	28,3%	0,93	611	18,3%
	0.25 à < 0.50	779	0,34%	91	24,6%	0,98	183	23,5%
	0.50 à < 0.75	476	0,53%	52	24,7%	0,97	139	29,2%
	0.75 à < 2.50	618	0,92%	48	26,6%	0,99	271	43,9%
	2.50 à < 10.00	29	3,05%	4	25,1%	1,00	18	62,1%
	10.00 à < 100.00	166	14,10%	1	20,0%	1,00	148	89,2%
	100.00 (défaut)	-	0,00%	_	0,0%	_	_	0,0%
	Sous-total	6 818	0,62%	917	30,0%	0,82	1 533	22,5%
Institutions financières	0.00 à < 0.15	7 815	0,07%	100	45,0%	0,45	1 037	13,3%
	0.15 à < 0.25	680	0,18%	34	45,0%	0,10	202	29,7%
	0.25 à < 0.50	109	0,35%	13	45,0%	0,59	54	49,5%
	0.50 à < 0.75	47	0,53%	13	45,0%	0,43	29	61,7%
	0.75 à < 2.50	190	1,18%	21	45,0%	0,01	139	73,2%
	2.50 à < 10.00	1	3,05%	1	45,0%	_	1	100,0%
	10.00 à < 100.00	-	0,00%	_	0,0%	_	_	0,0%
	100.00 (défaut)	-	0,00%	_	0,0%	_	_	0,0%
	Sous-total	8 842	0,11%	182	45,0%	0,42	1 462	16,5%
Total de tous les portfolios		30 862	0,25%	2 760	29,0%	0,48	4 452	14,4%

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽³⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁶⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 - NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

				T1 2	025			
Approche NI avancée		a	b	С	d	e	f	g
		ECD après prise en compte						
	Fourchette de PD (1)	des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs (3)	PCD moyenne (4)	Échéance moyenne (5)	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾
Entreprises	0.00 à < 0.15	30	0,10%	25	49,1%	1,00	6	20,0%
	0.15 à < 0.25	588	0,20%	168	34,0%	1,00	133	22,6%
	0.25 à < 0.50	313	0,34%	164	31,9%	1,00	89	28,4%
	0.50 à < 0.75	331	0,53%	208	32,7%	0,99	123	37,2%
	0.75 à < 2.50	1 833	0,84%	813	35,5%	0,83	864	47,1%
	2.50 à < 10.00	65	5,15%	72	55,2%	1,00	93	143,1%
	10.00 à < 100.00	2	16,70%	5	51,7%	1,00	5	250,0%
	100.00 (défaut)	2	100,00%	2	42,0%	1,00	-	0,0%
	Sous-total	3 164	0,80%	1 457	35,1%	0,90	1 313	41,5%
États souverains	0.00 à < 0.15	13 545	0,03%	132	15,5%	0,30	233	1,7%
	0.15 à < 0.25	-	0,00%	-	0,0%	-	-	0,0%
	0.25 à < 0.50	107	0,44%	1	12,0%	0,01	11	10,3%
	0.50 à < 0.75	-	0,00%	-	0,0%	-	-	0,0%
	0.75 à < 2.50	-	0,00%	-	0,0%	-	-	0,0%
	2.50 à < 10.00	-	0,00%	-	0,0%	-	-	0,0%
	10.00 à < 100.00	-	0,00%	-	0,0%	-	-	0,0%
	100.00 (défaut)	-	0,00%	ı	0,0%	-	_	0,0%
	Sous-total	13 652	0,04%	133	15,5%	0,30	244	1,8%

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽³⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁶⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 - NI - Expositions au risque de crédit de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

				T1 2	025			
Approche NI fondation		a	b	С	d	e	f	g
		ECD après						
		prise en compte						
	Fourchette de PD (1)	des techniques ARC	PD moyenne (2)	Nombre de débiteurs (3)	PCD moyenne (4)	Échéance moyenne (5)	APR	Densité des APR (6)
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 963	0,07%	441	42,4%	0,39	248	12,6%
	0.15 à < 0.25	3 445	0,18%	273	30,9%	0,90	693	20,1%
	0.25 à < 0.50	689	0,34%	90	30,3%	0,95	201	29,2%
	0.50 à < 0.75	245	0,53%	51	25,7%	0,92	72	29,4%
	0.75 à < 2.50	879	0,90%	47	27,3%	0,98	383	43,6%
	2.50 à < 10.00	22	3,05%	3	37,3%	1,00	22	100,0%
	10.00 à < 100.00	36	14,10%	1	20,0%	1,00	33	91,7%
	100.00 (défaut)	-	0,00%	-	0,0%	=	-	0,0%
	Sous-total	7 279	0,34%	906	33,3%	0,78	1 652	22,7%
Institutions financières	0.00 à < 0.15	8 821	0,07%	100	45,0%	0,38	1 135	12,9%
	0.15 à < 0.25	535	0,18%	31	45,0%	0,14	157	29,3%
	0.25 à < 0.50	173	0,34%	12	45,0%	0,35	81	46,8%
	0.50 à < 0.75	149	0,53%	17	45,0%	0,23	87	58,4%
	0.75 à < 2.50	99	1,20%	22	45,0%	0,04	74	74,7%
	2.50 à < 10.00	-	3,05%	1	45,0%	0,01	1	0,0%
	10.00 à < 100.00	-	0,00%	-	0,0%	=	-	0,0%
	100.00 (défaut)	-	0,00%	-	0,0%	-	-	0,0%
	Sous-total	9 777	0,10%	183	45,0%	0,36	1 535	15,7%
Total de tous les portfolios		33 872	0,19%	2 679	29,7%	0,48	4 744	14,0%

⁽¹⁾ Fourchette de PD prescrite par le CBCB dans le document Exigences de communication financière au titre du troisième pilier.

⁽²⁾ Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

⁽³⁾ Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

⁽⁴⁾ Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

⁽⁵⁾ Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

⁽⁶⁾ Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de crédit de contrepartie (RCC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition de tous les types de sûretés constituées ou reçues par la banque afin de couvrir ou réduire les expositions au risque de crédit de contrepartie correspondant aux opérations sur dérivés ou aux OFT, y compris les transactions compensées par une CCP.

			T2 2	025					T1 2	2025		
	a	b	С	d	e	f	a	b	С	d	e	f
						isées pour les emporaires de					cessions t	lisées pour les emporaires de
				ons sur dérivés		titres				ons sur dérivés		titres
	Juste vale	ur de la sûreté	•	eur de la sûreté	Juste valeur	Juste valeur	Juste vale	ur de la sûreté		eur de la sûreté	Juste valeur	Juste valeur
		reçue		constituée	de	de		reçue		constituée	de	de
					la sûreté	la sûreté					la sûreté	la sûreté
	Séparée		Séparée		reçue	constituée	Séparée		Separée	Non séparée		constituée
Trésorerie Valeurs mobilières émises ou garanties par	-	12 649	-	2 925	70 170	50 021	-	11 997	-	4 342	61 899	39 767
Le gouvernement du Canada Les gouvernements provinciaux et municipaux	_	31	2	1 026	40 642	40 472	26	197	_	1 087	33 023	39 397
du Canada Le trésor et d'autres organismes américains	422	748	6	1 653	14 135	15 216	271	1 151	36	1 402	11 182	12 614
et les gouvernements d'autres pays	1 765	18	796	22	78 847	65 137	2 355	14	2 059	128	78 798	65 912
Autres titres de créance	589	400	469	12	6 810	3 114	303	427	117	12	6 239	3 185
Titres de participation	1 265	_	9 787	_	87 638	129 131	2 066	_	7 561	_	94 471	130 149
Total	4 041	13 846	11 060	5 638	298 242	303 091	5 021	13 786	9 773	6 971	285 612	291 024

			T4 2	024					T3 2	2024		
	a	b	С	d	e	f	a	b	С	d	e	f
					Sûretés uti	lisées pour les					Sûretés util	isées pour les
					cessions t	emporaires de					cessions to	emporaires de
		etés utilisées po				titres				ons sur dérivés		titres
	Juste vale	eur de la sûreté	Juste vale	ur de la sûreté	Juste valeur	Juste valeur	Juste vale	ur de la sûreté	Juste vale	eur de la sûreté	Juste valeur	Juste valeur
		reçue		constituée	de	de	1	reçue		constituée	de	de
					la sûreté	la sûreté			'		la sûreté	la sûreté
	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	reçue	constituée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	reçue	constituée
Trésorerie	-	12 234	-	3 386	56 160	34 248	-	12 949	-	2 914	60 582	32 666
Valeurs mobilières émises ou garanties par									'			ľ
Le gouvernement du Canada	-	144	66	898	24 905	30 042	-	135	83	1 128	29 986	37 677
Les gouvernements provinciaux et municipaux					11 300	11 408			'		8 165	12 318
du Canada	234	1 125	140	1 242	11 300	11400	157	1 018	156	1 050	0 103	12 310
Le trésor et d'autres organismes américains									'			ı
et les gouvernements d'autres pays	3 146	32	766	118	71 414	54 031	3 825	46	1 505	136	64 941	51 750
Autres titres de créance	337	378	620	6	5 072	1 858	684	338	552	-	4 653	1 738
Titres de participation	2 460	-	4 761	_	83 600	127 670	2 037	_	4 656	-	77 092	114 123
Total	6 177	13 913	6 353	5 650	252 451	259 257	6 703	14 486	6 952	5 228	245 419	250 272

RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent dans quelle mesure la banque est exposée aux opérations sur dérivés de crédit achetés ou vendus.

	T2 2	025	T1 2	025	T4 2	024	T3 2	024	T2 2	024
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	Protection									
	achetée	vendue								
Montants notionnels										
Swaps sur défaillance										
Indices, sociétés et autres	9 319	6 267	8 983	5 736	7 186	4 670	6 640	4 131	6 954	4 559
Tranches sur indices	-	_	_	-	-	-	-	-	-	_
Swaps à rendement total	101	71	87	72	99	69	343	-	357	-
Options sur crédit	-	_	_	-	-	-	-	-	-	_
Autres dérivés de crédit	-	1	I	ı	-	ı	-	1	-	-
Total des montants notionnels	9 420	6 338	9 070	5 808	7 285	4 739	6 983	4 131	7 311	4 559
Juste valeurs										
Juste valeur positive (actif)	1	8	1	12	-	7	5	71	6	78
Juste valeur négative (passif)	(18)	-	(26)	_	(20)	-	(102)	_	(108)	-

RCC8 – Expositions aux contreparties centrales (CCP) (1)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des expositions aux contreparties centrales de la banque. Ces tableaux incluent tous les types d'expositions ainsi que les exigences de fonds propres correspondantes.

	T2 20)25	T1 20)25	T4 20	24	T3 20	24	T2 20	24
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	ECD après prise		ECD après prise		ECD après prise		ECD après prise		ECD après prise	
	en compte des techniques ARC		en compte des techniques ARC	APR						
1 Expositions sur les CCP éligibles (total)		332		371		415		344		313
2 Expositions sur opérations auprès de CCP éligibles (hors dépôt de garantie	4 400	88	3 090	62	2 601	52	2 178	43	2 774	55
initial et contributions aux fonds de garantie); dont :										
3 i) Dérivés de gré à gré	204	4	175	4	176	4	171	3	89	2
4 ii) Marchés dérivés organisés	3 931	79	2 744	55	2 204	44	1 745	35	2 370	47
5 iii) Cessions temporaires de titres	265	5	171	3	221	4	262	5	315	6
6 iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	_	_	_	_	_	_	-	_	-	-
7 Dépôt de garantie initial séparé	6 112		4 667		4 464		4 035		3 862	
8 Dépôt de garantie initial non séparé	487	_	1 132	_	636	_	679	-	773	-
9 Contributions aux fonds de garantie préfinancées	969	244	983	309	1 037	363	852	301	726	258
10 Contributions aux fonds de garantie non financées	_	_	_	_	_	_	_	_	_	-

⁽¹⁾ La Banque n'a aucune exposition sur des contreparties centrales non éligibles.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation de la banque dans le portefeuille bancaire.

	•					incaire.	T2 20:	25					
		a	b	с	d	e	f	g	h	i	j	k	l
				nque agissant co	mme émetteur	-	Bang	ue agissant com	ne mandataire		Banque	agissant comme	investisseur (1)
			Dont : transactions simples, transparentes et				. ,				~ 1		
		Classiques	comparables (STC)	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	-	6 254	6 228	-	6 254	1 284	335	-	1 284
2	Dont : Créances immobilières résidentielles Cartes de crédit	-		-	-	5 270	5 244	-	5 270	192 190	- 112	-	192 190
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	984	984	-	984	902	223	-	902
6	Retitrisation Autres que particuliers					1 386	1 386	_	1 386	641	498	_	641
7 8	Dont : Prêts aux entreprises Créances immobilières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 10	commerciales Crédits-bails et créances Autres expositions sur la	-	-	-	- -	1 052 327	1 052 327	-	1 052 327	- 498	- 498	-	- 498
11	clientèle de gros Retitrisation		-		-	7 -	7 -	_ _	7 -	143 -	-		143
							T1 20	25					
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l
			Ва	nque agissant co	mme émetteur		Banq	ue agissant com	ne mandataire		Banque	agissant comme	investisseur (1)
		Classiques	Dont : STC	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers	_	-	_	_	6 163	6 139	_	6 163	1 290	337	_	1 290
2	Dont : Créances immobilières résidentielles Cartes de crédit	-	-	-	-	5 102	5 078	-	5 102	213 186	- 112	-	213 186
4	Autres de credit Autres expositions sur la clientèle de détail Retitrisation	-	-	-	-	1 061	1 061	-	1 061	891	225	-	891
6	Autres que particuliers	_	-	_	_	2 519	2 519	_	2 519	650	513	_	650
7 8	Dont : Prêts aux entreprises Créances immobilières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 10	commerciales Crédits-bails et créances Autres expositions sur la	-	_ _	-	-	1 156 1 356	1 156 1 356	-	1 156 1 356	513	513	-	513
11	clientèle de gros Retitrisation		_ _	-	_ _	7 -	7 -	-	7 -	137 -		-	137

⁽¹⁾ Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

⁽²⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR1 - Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

							T4 20:	24					
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l
				nque agissant co	mme émetteur			ue agissant com	ne mandataire			agissant comme	investisseur (1)
		Classiques		Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques		Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques		Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers	800	800	-	800	6 172	6 145	-	6 172	1 649	672	-	1 649
2 3 4	Dont: Créances immobilières résidentielles Cartes de crédit Autres expositions sur la	- 800	- 800	- -	- 800	5 073 -	5 046 -	- -	5 073 -	208 186	- 109	-	208 186
5	clientèle de détail Retitrisation	- -	- -	- -	-	1 099 -	1 099 -	- -	1 099 -	1 255 -	563 -	_ _	1 255 -
6	Autres que particuliers	-	-	-	-	2 098	2 098	-	2 098	646	515	-	646
7 8	Dont : Prêts aux entreprises Créances immobilières commerciales Crédits-bails et créances	- - -	-	- - -	-	876 1 214	876 1 214	-	876 1 214	- 46 515	- 515	-	- 46 515
10	Autres expositions sur la clientèle de gros Retitrisation	- -	- -	- -	- -	8 -	8 -	- -	8 -	85 -		- -	85 -
							T3 20:	24					
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l
				nque agissant co	mme émetteur			ue agissant com	ne mandataire		Banque	agissant comme	investisseur (1)
		Classiques	Dont : STC	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Dont : STC	Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers	800	800	-	800	5 228	5 004	I	5 228	1 644	109	_	1 644
3 4	Dont : Créances immobilières résidentielles Cartes de crédit Autres expositions sur la clientèle de détail	- 800 -	- 800 -	- - -	- 800 -	4 277 - 951	4 053 - 951	- -	4 277 - 951	207 196 1 241	_ 109 _	- - -	207 196 1 241
5	Retitrisation	_	_	-	_	- 4 700	4 700	-	4 700	- 040		_	- 040
7 8 9 10	Autres que particuliers Dont : Prêts aux entreprises Créances immobilières commerciales Crédits-bails et créances Autres expositions sur la	- - -	- - -	-	- - -	1 782 - 862 914	1 782 - 862 914	- - -	1 782 - 862 914	- 46 517	517 - 517	-	643 - 46 517
10	clientèle de gros Retitrisation	- -	- -	- -	- -	6 -	6 -	-	6 -	80 -	- -	- -	80 -

⁽¹⁾ Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

⁽²⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation.

						T2 2025				
		a	С	d	e	g	h	i	k	l
			Banque agiss	ant comme émetteur		Banque agissar	it comme mandataire		Banque agissant o	comme investisseur (1)
		Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	13	-	13	113	-	113
	Dont:									
2	Créances immobilières									
	résidentielles	-	-	-	8	-	8	44	-	44
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	=-	69	-	69
4	Autres expositions sur la									
	clientèle de détail	-	-	-	5	-	5	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	5	-	5	18	-	18
	Dont:									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières									
	commerciales	-	-	-	3	-	3	5	-	5
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	2	-	2	13	-	13
10	Autres expositions sur la									
	clientèle de gros	-	-	-	-	-	_	-	-	-
11	Retitrisation	_	-	-	_	-	-	_	_	-

						T1 2025				
		a	С	d	е	g	h	i	k	l
			Banque agiss	ant comme émetteur		Banque agissar	nt comme mandataire		Banque agissant c	omme investisseur (1)
		Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	11	-	11	48	-	48
	Dont:									
2	Créances immobilières									
	résidentielles	-	-	-	8	-	8	3	-	3
3	Cartes de crédit	-	-	_	-	-	-	45	-	45
4	Autres expositions sur la									
	clientèle de détail	-	-	-	3	-	3	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	ı	-	-	-	ı
6	Autres que particuliers	-	-	-	7	ı	7	14	-	14
	Dont:									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières									
	commerciales	-	-	-	3	-	3	5	-	5
9	Crédits-bails et créances	-	-	_	4	-	4	9	-	9
10	Autres expositions sur la									
	clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	_	-	_
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

⁽²⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (suite)

						T4 2024				
		a	С	d	e	g	h	i	k	l
			Banque agiss	ant comme émetteur		Banque agissan	t comme mandataire		Banque agissant c	omme investisseur (1)
		Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers	-	-	_	34	-	34	42	-	42
	Dont:									
2	Créances immobilières									
	résidentielles	-	-	-	17	-	17	12	-	12
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	30	-	30
4	Autres expositions sur la									
	clientèle de détail	-	-	_	17	-	17	-	-	-
5	Retitrisation	-	_	_	_	-	ı	_	_	-
6	Autres que particuliers	-	-	_	25	-	25	11	-	11
	Dont:									
7	Prêts aux entreprises	-	-	_	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières									
	commerciales	-	-	-	7	-	7	4	-	4
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	18	-	18	7	-	7
10	Autres expositions sur la									
	clientèle de gros	-	-	-	-	-	-		-	-
11	Retitrisation	-	_	_	-	-	ı	-	-	-

						T3 2024				
		a	С	d	e	g	h	i	k	l
			Banque agiss	ant comme émetteur		Banque agissan	it comme mandataire		Banque agissant o	comme investisseur (1)
		Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total	Classiques	Synthétiques (2)	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	29	-	29	32	-	32
	Dont:									
2	Créances immobilières									
	résidentielles	-	-	-	17	-	17	7	-	7
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	_	25	-	25
4	Autres expositions sur la									
	clientèle de détail	-	-	_	12	-	12	-	-	-
5	Retitrisation	_	-	_	-	-	1	_	_	_
6	Autres que particuliers	-	-	-	20	-	20	11	-	11
	Dont:									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières									
	commerciales	-	-	-	8	-	8	4	-	4
9	Crédits-bails et créances	-	-	=	12	-	12	7	-	7
10	Autres expositions sur la									
	clientèle de gros	-	-	_	_	-	_	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	=	-	-	-	=-	-	-

⁽¹⁾ Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers. (2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (1) – banque agissant comme émetteur ou mandataire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme émetteur ou mandataire ainsi que les exigences de fonds propres associées.

	-																	
										T2 2025								
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
			(par fourcl		aleurs des e ndération d				aleurs des e proche régl			APR (par ap	proche régl	ementaire)		Exig	ence de for après pla	ds propres fonnement
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%		SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	7 640	-	-	-	-	-	7 418	222	-	_	743	23	-	_	59	2	-
2	Titrisation classique	7 640	-	-	-	_	_	7 418	222	_	_	743	23	-	-	59	2	-
3	Dont : titrisation	7 640	-	-	-	-	_	7 418	222	-	_	743	23	-	-	59	2	-
4	Dont : de détail sous-jacent	6 254	-	-	_	-	-	6 032	222	-	-	604	23	-	-	48	2	-
5	Dont : STC	6 228	-	-	_	-	-	6 028	200	-	-	603	20	-	-	48	2	-
6	Dont : de gros	1 386	-	-	_	-	-	1 386	-	-	-	139	-	-	-	11	_	-
7	Dont : STC	1 386	-	-	_	-	-	1 386	-	-	-	139	-	-	-	11	_	-
8	Dont : retitrisation	_	_	_	-	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	-	_

										T1 2025								
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
				V	aleurs des e	expositions		V	aleurs des e	xpositions						Exig	ence de fon	ds propres
			(par fourch	iette de po	ndération d	es risques)		(par ap	proche régl	ementaire)		APR (par ap	proche régl	ementaire)			après pla	fonnement
			> 20%	> 50%	>100%			SEC-				SEC-				SEC-		
		≤ 20%	à 50%	à 100%	à 1250%	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	8 682	-	-	-	-	-	8 461	221	-	-	847	23	-	-	68	2	-
2	Titrisation classique	8 682	-	-	-	-	-	8 461	221	-	1	847	23	-	Ī	68	2	-
3	Dont : titrisation	8 682	-	-	-	-	-	8 461	221	-	-	847	23	-		68	2	-
4	Dont : de détail sous-jacent	6 163	-	-	-	-	-	5 942	221	-	-	595	23	-	-	48	2	-
5	Dont : STC	6 139	-	-	-	-	-	5 937	202	-	-	594	20	-	-	48	2	-
6	Dont : de gros	2 519	-	-	-	-	-	2 519	-	-	-	252	-	-	-	20	-	-
7	Dont : STC	2 519	-	-	-	-	-	2 519	-	-	-	252	-	-	-	20	-	-
8	Dont : retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-	_	-

⁽¹⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (1) – banque agissant comme émetteur ou mandataire (suite)

										T4 2024								
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
				٧	aleurs des e	expositions		Va	aleurs des e	xpositions						Exig	gence de fon	ds propres
			(par fourc	hette de po	ndération d	es risques)		(par ap	proche régl	ementaire)		APR (par ap	proche régl	ementaire)			après pla	fonnement
			> 20%	> 50%	>100%			SEC-				SEC-				SEC-		
		≤ 20%		à 100%		1250%	SEC-IRBA		SEC-SA	1250%	SEC-IRBA		SEC-SA	1250%	SEC-IRBA		SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	9 070	-	_	-	-	800	8 250	20	-	80	825	3	-	6	66	-	_
2	Titrisation classique	9 070	-	_	-	-	800	8 250	20	-	80	825	3	-	6	66	-	-
3	Dont : titrisation	9 070	-	-	-	-	800	8 250	20	-	80	825	3	-	6	66	-	_
4	Dont : de détail sous-jacent	6 972	-	-	-	-	800	6 152	20	-	80	615	3	-	6	49	-	_
5	Dont : STC	6 945	-	-	-	-	800	6 145	-	-	80	614	3	-	6	49	-	_
6	Dont : de gros	2 098	-	-	-	-	-	2 098	-	-	-	210	-	-	-	17	-	_
7	Dont : STC	2 098	-	-	-	-	-	2 098	-	-	-	210	-	-	-	17	-	_
8	Dont : retitrisation	_	_	_	-	-	-	_	-	-	-	-	-	-	-	_	-	_

										T3 2024								
		а	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
				Va	aleurs des e	xpositions		Va	aleurs des e	xpositions						Exig	ence de fon	ds propres
			(par fourch	hette de poi	ndération d	es risques)		(par ap	proche régl	ementaire)		APR (par ap	proche régle	ementaire)			après pla	fonnement
			> 20%	> 50%	>100%			SEC-				SEC-				SEC-		
		≤20%	à 50%	à 100%	à 1250%	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	7 810	-	-	-	-	800	6 990	20	-	80	719	3	-	6	57	-	-
2	Titrisation classique	7 810	-	1	1	-	800	6 990	20	-	80	719	3	-	6	57	-	-
3	Dont : titrisation	7 810	-	-	-	-	800	6 990	20	-	80	719	3	-	6	57	-	-
4	Dont : de détail sous-jacent	6 028	-	-	-	-	800	5 208	20	-	80	632	3	-	6	50	-	-
5	Dont : STC	5 804	-	-	-	-	800	5 004	-	-	80	592	3	-	6	47	-	-
6	Dont : de gros	1 782	-	-	-	-	_	1 782	-	-	-	87	-	-	-	7	-	-
7	Dont : STC	1 782	-	-	-	-	_	1 782	-	-	-	87	-	-	-	7	-	-
8	Dont : retitrisation	-	-	-	-	-	_	_	-	-	-	_	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (1) – banque agissant comme investisseur

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme investisseur ainsi que les exigences de fonds propres associées.

										T2 2025								
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
			(par fourc		aleurs des e ndération d					expositions ementaire)		APR (par ap	proche régle	ementaire)		Exig		ds propres fonnement
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%		1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	1 822	_	103	-	_	_	794	1 131	_	_	100	252	-	_	8	20	-
2	Titrisation classique	1 822	-	103	-	-	_	794	1 131	_	_	100	252	_	-	8	20	-
3	Dont : titrisation	1 822	-	103	-	-	_	794	1 131	-	_	100	252	-	-	8	20	_
4	Dont : de détail sous-jacent	1 284	-	-	-	-	-	353	931	-	-	54	134	-	-	4	11	-
5	Dont : STC	335	-	-	-	-	-	_	335	-	-	-	45	-	-	-	4	-
6	Dont : de gros	538	-	103	-	-	_	441	200	-	-	46	118	-	-	4	9	-
7	Dont : STC	395	-	103	-	-	-	395	103	-	-	40	103	-	-	3	8	-
8	Dont : retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-

										T1 2025								
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
			(par fourch		aleurs des e ndération de				/aleur des e proche régl			APR (par ap	proche régle	ementaire)		Exig		ds propres fonnement
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA		1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	1 818	2	120	-	_	-	774	1 166	_	-	98	272	-	-	8	22	_
2	Titrisation classique	1 818	2	120	-	-	-	774	1 166	-	-	98	272	-	-	8	22	_
3	Dont : titrisation	1 818	2	120	-	-	-	774	1 166	-	-	98	272	-	-	8	22	-
4	Dont : de détail sous-jacent	1 288	2	-	-	-	-	336	954	-	-	52	138	-	-	4	11	-
5	Dont : STC	337	-	-	-	-	-	_	337	-	-	-	45	-	-	-	4	-
6	Dont : de gros	530	-	120	-	-	-	438	212	-	-	46	134	-	-	4	11	-
7	Dont : STC	393	-	120	-	-	-	393	120	-	-	39	120	-	-	3	10	-
8	Dont : retitrisation	-	-	-	-	-	-	_	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-

⁽¹⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées (1) – banque agissant comme investisseur (suite)

										T4 2024								
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
			(par fourc		aleurs des e ndération d				/aleur des e proche régl			APR (par ap	proche régl	ementaire)		Exig	ence de fon après pla	ds propres fonnement
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	2 162	5	128	-	-	-	762	1 533	-	-	98	337	-	_	8	27	_
2	Titrisation classique	2 162	5	128	-	-	-	762	1 533	-		98	337	1	-	8	27	-
3	Dont : titrisation	2 162	5	128	-	-	_	762	1 533	-	-	98	337	-	-	8	27	-
4	Dont : de détail sous-jacent	1 644	5	-	-	-	_	328	1 321	-	_	52	197	-	-	4	16	-
5	Dont : STC	672	-	-	-	-	-	_	672	-	_	-	99	-	-	-	8	-
6	Dont : de gros	518	-	128	-	-	_	434	212	-	-	46	140	-	-	4	11	-
7	Dont : STC	387	-	128	-	-	-	387	128	-	-	39	128	-	-	3	10	-
8	Dont : retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-	-

										T3 2024								
		a	b	С	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	0	р	q
			(par fourch		aleurs des e ndération d					xpositions ementaire)		APR (par apı	proche régl	ementaire)		Exig		ds propres fonnement
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%		SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	2 140	8	139	_	-	-	753	1 534	-	-	98	283	-	-	8	23	-
2	Titrisation classique	2 140	8	139	-	-	-	753	1 534	-	-	98	283	-	-	8	23	-
3	Dont : titrisation	2 140	8	139	-	-	-	753	1 534	-	-	98	283	-	-	8	23	-
4	Dont : de détail sous-jacent	1 636	8	-	-	-	-	329	1 315	-	-	53	193	-	-	4	16	-
5	Dont : STC	109	-	-	-	-	-	-	109	-	-	-	11	-	-	-	1	-
6	Dont : de gros	504	-	139	-	-	-	424	219	-	-	45	90	-	-	4	7	-
7	Dont : STC	378		139	-	-	-	378	139	-	-	38	78	-	-	3	6	-
8	Dont : retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

RM1 – Risque de marché selon l'approche standard (en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente les composantes de l'exigence de fonds propres relative au risque du marché selon l'approche standard.

		T2 2025	T1 2025	T4 2024
		a	a	a
		Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard	Exigence de fonds propres selon l'approche standard
1	Risque de taux d'intérêt global	116	106	108
2	Risque lié aux actions	232	191	176
3	Risque lié aux produits de base	56	67	64
4	Risque de change	116	60	28
5	Risque d'écart de rendement – Hors titrisation	91	110	99
6	Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	-	-	_
7	Risque d'écart de rendement – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	-	-	_
8	Risque de défaut – Hors titrisation	118	116	89
9	Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation non corrélé)	-	-	_
10	Risque de défaut – Titrisation (portefeuille de négociation en corrélation)	-	-	_
11	Majoration pour risque résiduel	83	77	71
12	Total	812	727	635

CVA3 – Approche standard pour l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)

(en millions de dollars canadiens)

Ce tableau présente les composantes du calcul des APR selon le SA-CVA au regard du risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

		T2 2	025	T1 2	025
		a	b	a	b
		Exigences de fonds propres selon le SA-CVA	Nombre de contreparties	Exigences de fonds propres selon le SA-CVA	Nombre de contreparties
1	Risque de taux d'intérêt	17		10	
2	Risque de change	7		8	
3	Risque lié aux écarts de taux de référence	-		-	
4	Risque lié aux actions	1		2	
5	Risque lié aux produits de base	1		1	
6	Risque lié aux écarts de taux de contrepartie	65		68	
7	Total	91	2 127	89	2 031

		T4 2	024
		a	b
		Exigences de fonds propres selon le SA-CVA	Nombre de contreparties
1	Risque de taux d'intérêt	9	
2	Risque de change	7	
3	Risque lié aux écarts de taux de référence	_	
4	Risque lié aux actions	2	
5	Risque lié aux produits de base	2	
6	Risque lié aux écarts de taux de contrepartie	59	
7	Total	79	1 983

CVA4 – États des flux des APR pour les expositions au risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (SA-CVA)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente un état des flux servant à expliquer les variations des APR au titre du risque lié au CVA déterminés selon le SA-CVA.

	T2 2025	T1 2025	T4 2024
	a	a	a
1 Total des APR au titre du risque lié au CVA à la fin du trimestre précédent	1 116	989	1 086
Total des APR au titre du risque lié au CVA à la fin de la période de déclaration	1 139	1 116	989

CCyB1 - Répartition géographique des expositions au risque de crédit utilisées dans le calcul de l'exigence pour réserve de fonds propres contracyclique propre à la banque

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une vue d'ensemble de la répartition géographique des expositions au risque de crédit du secteur privé pertinentes pour le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique de la banque.

Valeurs des expositions et/ou actifs pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique expositions et/ou actifs pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique expositions et/ou actifs pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique expositions et/ou actifs pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique expositions et/ou actifs pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique expositions et/ou actifs pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique expositions et/ou actifs pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique expositions et/ou actifs pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique expositions et/ou actifs pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique expositions et/ou actifs pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique expositions et/ou actifs pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique expositions et/ou actifs pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique expositions et/ou actifs pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique expositions et/ou actifs pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique expositions et/ou actifs pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique expositions et/ou actifs pondérés en fonction du risqu
pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique Taux de la réserve de fonds propres contracyclique Valeurs des expositions APR propre à la banque Ventilation géographique Australie (AU) France (FR) Allemagne (DE) Luxembourg (LU) Pays-bas (NL) Pays-bas (NL) Pondérés en fonction du risque (APR) utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique Valeur sdes expositions APR propre à la banque Taux de la réserve de fonds propres contracyclique réserve de fonds propres contracyc
Ventilation géographique
Ventilation géographique 87 1,00% 126 Australie (AU) 1,00% 126 1,00% 126 France (FR) 1,00% 78 1,00% 78 Allemagne (DE) 0,75% 40 0,75% 40 Luxembourg (LU) 0,50% 66 0,50% 73 Pays-bas (NL) 2,00% 71 2,00% 67
Suède (SE) 2,00% - Hong Kong SAR (HK) 0,50% - Royaume-Uni (GB) 2,00% 434 Norvège (NO) 2,50% - Somme 759 986
Total 129 176 0,010% 17 99 127 0,016%
T4 2024 T3 2024
a b c d e a b c d
a b c d e a b c d
Valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique Taux de la réserve de fonds propres Valeurs des contracyclique Taux de la réserve de fonds propres Contracyclique Taux de la réserve de fonds propres Contracyclique Expositions C G Valeurs des Valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique Taux de la réserve de fonds propres Contracyclique Taux de la réserve de fonds propres Contracyclique Contrac
Valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique Taux de la réserve de fonds propres Valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique Taux de la réserve de fonds propres Valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique Taux de la réserve de fonds propres contracyclique Taux de la réserve de fonds propres valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique Taux de la réserve de fonds propres valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique Taux de la réserve de fonds propres valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique Taux de la réserve de fonds propres valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique Taux de la réserve de fonds propres valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique Taux de la réserve de fonds propres valeurs des expositions et/ou APR utilisés dans le calcul de la réserve de fonds propres contracyclique

⁽¹⁾ Le montant de la réserve de fonds propres contracyclique correspond aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) détenus pour répondre à l'exigence de la réserve de fonds propres contracycliques et se calcule en multipliant le total des APR par le taux de la réserve de fonds propres contracyclique propre à la Banque.

Glossaire

Actif pondéré en fonction des risques	Les actifs sont pondérés selon les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada). Dans l'approche standardisée, les facteurs de risque sont appliqués directement contre la valeur
	nominale de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. La Banque doit utiliser l'approche fondée sur les notations internes-fondation pour certains types précis d'expositions, comme les expositions aux grandes
	sociétés ou aux institutions financières. Selon cette approche, la Banque peut utiliser as propre estimation de la probabilité de défaut (PD), mais elle doit se fier aux estimations du BSIF pour les pertes en cas de défaut (PCD) et
	l'exposition en cas de défaut (ECD). Dans l'approche de notation interne (NI) avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques
i	auxquels elle est exposée. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs nominales avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.
Approche NI fondation	Voir actif pondéré en fonction des risques
Approche de notation interne (NI) avancée	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Approche standardisée	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Autres éléments hors bilan	Lettres de garantie, de crédit documentaire et aux actifs titrisés qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un débiteur qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.
Autres particuliers	Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et les autres prêts aux particuliers, mais excluant les prêts aux petites et moyennes entreprises présentés dans les prêts Autres que particuliers.
Crédits rotatifs admissibles	Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles.
Engagements inutilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.
Entreprises	Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.
États souverains	Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Exposition en cas de défaut (ECD)	Représente l'estimation de l'encours tiré majoré de l'utilisation attendue de la portion inutilisée avant le moment du défaut et qui ne peut être inférieure au solde courant.
Exposition liée aux montants utilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts et autres créances déjà consentis aux clients.
	Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio CET1 est calculé en divisant le total des fonds propres attribuables aux actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques.
	La somme des fonds propres CET1 et des autres éléments de fonds propres de catégorie 1 (AT1) représente les « fonds propres de catégorie 1 ». Les AT1 comprennent les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles, les billets de capital à recours limité et d'autres ajustements aux fonds propres AT1. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1 divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 2	Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et certaines provisions pour pertes de crédit.
Hypothèques résidentielles	Cette classe comprend les prêts hypothécaires résidentiels d'un à quatre logements (selon la définition de Bâle) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.
Institutions financières	Risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Instruments financiers dérivés hors bourse	Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.
Perte en cas de défaut (PCD)	Représente l'ampleur de la perte en raison du défaut du débiteur qui serait attendue lors d'un ralentissement économique et soumise à certains planchers réglementaires, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.
Probabilité de défaut (PD)	Représente la probabilité que survienne une situation de défaut du débiteur, sur l'ensemble du cycle pour les 12 mois à venir, fondée sur la moyenne à long terme sur un cycle économique complet.
	Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan.
	Les fonds propres de la Banque divisés par l'actif pondéré en fonction des risques. Les fonds propres de la Banque peuvent être: les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1), les fonds propres de catégorie 1 ou le total des fonds propres réglementaires, produisant ainsi 3 différents ratios.
	Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts
	directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur instruments financiers dérivés négociés hors bourse, des titres de créance, des valeurs mobilières acquises
	en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par
	l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement. Le risque de marché est le risque de pertes liées à la variation des prix de marché. Le risque de marché provient d'un certain nombre de facteurs, notamment des modifications des variables de marché telles que les taux d'intérêt, les
	te risque de marcine est de risque de petres nieses at avanation des prix de marcine. Le risque de marcine provincia marcine au des activités de risque de marcine provincia marcine provincia marcine notaminate de marcine provincia de la catalona de la catalona des activités de marcine provincia de la catalona del la catalona de la catalona del catal
	d'investissement et de gestion de l'appariement du bilan. Les activités de négociation comprennent la prise de positions, sur divers instruments tels que des obligations, des actions, des devises, des produits de base ou des
	instruments financiers dérivés. La Banque est exposée au risque de marché lié à des activités autres que de négociation découlant de sa gestion de l'appariement du bilan, ainsi que dans ses portefeuilles d'investissement.
	Le risque opérationnel représente le risque de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des ressources humaines et matérielles, à des processus, à la technologie ou à des événements externes.
	Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les cyberattaques, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de lois et règlements, les litiges ou différends avec les clients, les comportements inappropriés de pratiques de vente ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des
	pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des pénalités ou des sanctions réglementaires.
Titres du portefeuille bancaire	Les expositions aux actions dans le portefeuille bancaire comprennent principalement des expositions détenues pour des raisons stratégiques et autres.
	Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques.
Transactions assimilées à des accords de prise en pension	Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.